

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Samedi 30 mai 2026

Forum du débat

SALLE/ADRESSE :	Espace François Rabelais, Grande Salle, Digue Saint-Jacques, 37500 Chinon
PARTICIPANTS :	66 participants
DÉBUT > FIN :	15h00 à 19h00

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Laurent PAVARD	Président CPDP
Mme	Carmen BOULEY de SANTIAGO	CPDP
M.	François BESNUS	CPDP

Intervenants :

M.	Pascal ZAÏRE	Groupe citoyen
M.	Michel NICOLET	Groupe citoyen
Mme	Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC	Responsable du débat public – <i>newcleo</i>
M.	Christophe PHAM	<i>newcleo</i>
M.	Sylvain WERGAERT	<i>newcleo</i>
M.	Rémi VANNIER	<i>newcleo</i>
M.	Arnaud BILLAUD	Directeur de l'association PEREN
M.	Bruno Marmiroli	Directeur de la mission Val de Loire

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci d'être venus par ce temps caniculaire et par ce match de Roland Garros. Nous allons commencer la première table ronde qui concerne l'aménagement du territoire et les enjeux d'aménagement du territoire, dans cinq minutes. Ce sera de l'autre côté... Vous êtes dans la zone stands, vous pourrez y revenir. Vous avez la pause-café ici et là ce sera de l'autre côté, là où il y a le *PowerPoint*. Vous pouvez vous asseoir toutes et tous, et ce sera Laurent Pavard, François Besnus, monsieur Billaud de PEREN et monsieur Marmiroli de la Mission Val de Loire qui seront des intervenants, avec bien entendu madame Ghislaine Verrhiest-Leblanc de chez *newcleo*. Voilà, lentement mais sûrement... Pensez à vous hydrater un petit coup avant et voilà.

[Propos en off – organisation]

TABLE RONDE 1

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'accord. Bon bien écoutez, on va commencer nos tables rondes. Donc d'abord, je vous souhaite la bienvenue. Je vous remercie d'avoir bravé les éléments, la canicule, d'avoir fait une croix sur les matchs de Roland-Garros et peut-être sur le match de foot de tout à l'heure. Sans compter les activités culturelles à Chinon. On n'a pas eu la main très heureuse en choisissant notre après-midi, mais on n'avait pas... Bon, en l'occurrence, on aurait pu anticiper, la canicule, un peu moins. En tout cas, merci beaucoup d'être présents. Je voulais aussi remercier toutes les parties prenantes qui sont venues pour installer leurs stands. Nous avons sollicité beaucoup de monde et essuyé beaucoup de refus. Une quinzaine je dois dire. Donc ça nous déçoit un petit peu. Mais en tout cas, merci à ceux qui se sont mobilisés cet après-midi pour donner leur point de vue et informer le public.

Donc, nous sommes à notre sixième ensemble de réunions publiques sur ce projet *newcleo*. Mis à part les réunions d'ouverture, on a évoqué les questions de stratégie et stratégie nationale. On a évoqué les enjeux de sûreté, de conception, à la fois du projet de réacteur et du projet d'usine. On a eu des réunions, donc dans le Nogentais, dans le Chinonais, sur les enjeux environnementaux. Et donc cette sixième série de réunions va porter sur les enjeux d'aménagement du territoire et sur les enjeux socio-économiques, puisque quand des projets de cette importance-là s'installent quelque part, évidemment ça provoque, ça peut provoquer des bouleversements dans l'occupation du territoire en termes, par exemple, de circulation, de transport, d'accueil, d'accueil des familles, etc. Et puis également en termes d'activité économique. Donc, c'est l'objet de notre réunion cet après-midi.

Donc, peut-être je ne sais pas qui c'est qui avance les diapos, c'est nous ? Voilà... donc deux tables rondes, une première table ronde pendant à peu près une demi-heure sur les retombées, impacts en matière d'aménagement du territoire. Donc, on a... on va avoir la parole de représentants du groupe citoyen et puis on a deux intervenants, donc monsieur Mamirolle, qui représente la mission UNESCO, et puis Monsieur Billaud qui représente le PEREN, qui est une association d'entreprises sous-traitante du nucléaire.

Et bien évidemment, nous avons la présence de *newcleo* qui est là pour intervenir, donner son point de vue et répondre à vos questions. On a prévu de large - on a entendu les observations du public - on a prévu de larges séquences de questions, d'échanges avec le public. Première séquence. Deuxième séquence donc sur l'aspect dimension socio-économique donc un peu le même, le même panel. Et puis enfin, une dernière séquence où on aura un débat ouvert qui portera sur les sujets du jour, mais qui pourront porter également sur des sujets plus larges. Je pense qu'il y a des actualités récentes sur des évolutions stratégiques de l'entreprise *newcleo*. Peut-être aurez-vous des questions sur ce sujet-là, et je pense que madame Verrhiest s'efforcera d'y répondre, même si ce sont des choses qui sont encore en cours. Voilà.

Donc Je rappelle les règles... Je ne sais pas comment on fait pour avancer... Diapositive suivante s'il vous plaît. Ah, ce n'est pas la bonne... D'accord. Voilà, donc on va commencer la première table ronde. Donc, on va commencer par les représentants du groupe citoyen. Monsieur Michel Nicolet, monsieur Pascal

Zaïre. Ensuite, Monsieur Arnaud Billaud donnera son point de vue ainsi que Monsieur Marmioli et enfin madame Verrhiest prendra la parole.

Je vais rappeler juste les règles de prise de parole. Donc, comme notre réunion est enregistrée, il faut parler au micro. Donc, si vous voulez interroger, prendre... disons, poser une question ou prendre une position, exprimer une position, demandez la parole, on vous donnera un micro et ce que vous direz pourra être mis au verbatim. Voilà, je te passe la parole. François.

M. François BESNUS - CPDP

Merci beaucoup Laurent. Mesdames et Messieurs, bonjour et encore une fois, merci d'avoir bravé à la fois les éléments et les événements extérieurs pour assister à cette réunion. Alors, comme l'a dit Laurent, on va commencer cette première table ronde qui va être centrée sur les questions d'aménagement du territoire. Alors, on va d'abord écouter le... avoir la parole du groupe de citoyens en la personne de Pascal, qui va nous expliquer le point de vue du groupe citoyen sur ce sujet-là. Je rappelle que le groupe citoyen, vous en avez déjà entendu parler, on l'a constitué au début de ce débat. Ils ont fait un travail extrêmement intéressant sur... d'abord un rapport d'étonnement sur le travail fourni par *newcleo*, sur les documents, en particulier le dossier de maître d'ouvrage fourni par *newcleo*. Et ils ont également prolongé leur travail à travers la constitution d'un cahier d'acteurs qui sur une thématique de leur choix. Et il se trouve que la thématique de leur choix a été précisément les questions, les thématiques du forum d'aujourd'hui, qui sont les questions d'aménagement du territoire et certains aspects socio-économiques associés au projet. Donc c'est tout... ça tombe effectivement parfaitement bien que cet approfondissement fasse l'objet aujourd'hui d'une thématique d'aujourd'hui.

Ensuite, nous, comme l'a dit Laurent, on va demander aux intervenants de... une courte, une courte. expression de leur point de vue, typiquement de deux ou trois minutes. Alors, Monsieur Marmioli, de la mission Val de Loire et Monsieur Arnaud Billaud qui est directeur opérationnel du PEREN. Alors le PEREN en fait, c'est une association qui, si j'ai bien compris, facilite la... sont des facilitateurs du dialogue entre notamment EDF, là, on va dire les industries du nucléaire et puis les entreprises, les compétences, notamment les entreprises sous-traitantes dans le bassin d'emploi de la région. Les points de vue sont centrés sur deux questions qui ont été envoyées au préalable à nos interlocuteurs. Ces questions sont : quels enjeux distinguez-vous en termes socio-économiques et/ou d'aménagement du territoire, liés bien sûr au projet de *newcleo* ; et quelles sont vos attentes pour ce projet ?

Alors, on va avoir donc les points de vue autour de ces questions du groupe citoyen, de monsieur Marmioli, de monsieur Billaud et madame Verrhiest aussi. Les attentes sur le projet, je suppose que vous en avez pas mal aussi, mais on va vous demander de jouer aussi ce même rôle et de nous expliquer quels sont vos... quelle est votre vision des enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire à ce stade du projet. Voilà pour l'introduction. Je vais demander à Pascal maintenant de prendre la parole et de nous exposer la vision du groupe citoyen sur le sujet.

M. Pascal ZAÏRE - Groupe citoyen

Merci beaucoup. Donc, je vous présente brièvement le groupe citoyen. Donc, nous sommes un groupe composé de plusieurs personnes d'horizons et d'âges différents. Donc nous allons de l'étudiant au retraité, de niveaux d'études différents, d'horizons différents, de métiers différents. Certains étaient familiers aux termes techniques, d'autres non. Nous avons eu deux réunions physiques et trois en visioconférence, dont l'une avec la maîtrise d'ouvrage en visioconférence. Et aussi, nous avons pu visiter les lieux destinés à accueillir le projet et nous avons approfondi, donc, le travail de la maîtrise d'ouvrage.

Donc, pour nous, les impacts pour le territoire en termes d'aménagement du territoire ne sont pas assez clairs pour nous. Nous avons de nombreuses questions et/ou besoin d'informations sur les sujets, comme par exemple les voies de circulation, les risques d'engorgement notamment, notamment d'Avoine à Port Boulet. La départementale jouxtant le terrain est très empruntée à certaines heures. Quid des déplacements des populations ? Par exemple, les gens du voyage qui sont sur les terrains, qui vont être... qui sont pressentis pour la maîtrise d'ouvrage. Les besoins en termes de logement : les idées sont des idées sur : Où sont placés ces logements ? Les finances : les finances locales. Est-ce que *newcleo*...

Comment *newcleo* va contribuer au financement de l'aménagement du territoire ? Comment *newcleo* va appuyer les collectivités territoriales ? Voici quelques questions que nous nous sommes posées sur la question, donc nous attendons vos réponses. Merci à vous. Je laisse la parole à...

M. François BESNUS - CPDP

Merci, Pascal. Alors, ça a été d'une concision parfaite et avec un certain nombre de questions claires qui ont été posées. Michel interviendra après dans la deuxième table ronde sur les aspects liés à la... plus aux aspects socio-économiques. Je vais demander à Monsieur Marmioli de bien vouloir nous donner son point de vue sur ces questions d'aménagement du territoire liées aux projets.

M. Bruno MARMIROLI - Mission Val de Loire

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour la sollicitation. Alors le point de vue de la Mission... Juste un petit rappel quand même pour montrer combien la trajectoire de la Mission Val de Loire et surtout du périmètre UNESCO est liée à la question du nucléaire dans le Val de Loire, puisque, vous le savez, le périmètre UNESCO jouxte, longe deux centrales, celle de Saint-Laurent et celle d'Avoine actuellement, et en 1999, la première demande d'inscription du Val de Loire a été refusée par le Comité du patrimoine mondial pour la présence de la centrale nucléaire de Saint-Laurent - à l'époque ce n'était pas à Avoine - dans le périmètre. Donc il y a une longue histoire, une longue tradition finalement de frottements difficiles entre effectivement la question qui consacre finalement la valeur des paysages culturels et la présence de ces méta-industries incarnées par le nucléaire. Mais ça pourrait être autre chose. En l'occurrence, les centrales s'implantent toujours à côté de deux points d'eau et la Loire est un bon fournisseur d'eau pour le refroidissement.

Donc c'est un sujet qui occupe l'histoire de la Mission. Mais les raisons pour lesquelles le Val de Loire a été inscrit n'ont pas grand-chose à voir avec celle-ci, puisque c'est évidemment bien plus lié au patrimoine et à la qualité des paysages culturels. Donc là, ce qui a plutôt perduré comme forme de paysage, et vous vous en doutez bien, on vient beaucoup plus dans le Val de Loire pour visiter finalement des paysages dits immuables que de visiter des zones industrielles. Donc nous, les questions qu'on s'est posées, elles recoupent un peu ce que ce que Monsieur vient de dire. C'est à dire qu'effectivement, quand on occupe une surface de 17 hectares qui jouxte - on n'est pas très loin de la zone cœur, on est dans la zone tampon, on est en co-visibilité avec un certain nombre de points hauts dont les points de vue de Candes, etc. qui sont des sites classés. Donc on est au plus haut niveau de protection. La question de l'insertion dans le paysage se pose. Il n'appartient pas à la Mission de juger de la qualité ou de la pertinence de faire tel ou tel mode de production d'énergie, mais par contre, effectivement, il nous appartient d'alerter sur l'impact que constitue la création d'une zone industrielle de cette ampleur dans un site qui est déjà fortement anthropisé - il y a déjà énormément d'éléments qui ont été artificialisés. Les conséquences sur la perception, mais plus concrètement sur la vie quotidienne. Effectivement, les flux, le transport, le logement - vous l'avez très bien dit - tout ça ce sont des questions qui se posent et comment tout ça va s'inscrire... Et on avait demandé d'ailleurs, quand on a commencé les échanges, à avoir aussi une vision non pas à l'échelle *newcleo*, mais au-delà, c'est-à-dire qu'on voit bien que *newcleo* est le premier pas d'un développement bien plus vaste à l'échelle de la boucle du Véron, qui nous interroge beaucoup sur la compatibilité effectivement avec la fragilité - ce matin, on était en train de célébrer l'inscription de la Loire et de la Loire des Confluences au label Ramsar. Voilà. Est-ce que tout ça est bien compatible finalement avec une pensée un peu plus globale de ces systèmes hydrauliques, de cet hydrosystème célébré par des labels, des inscriptions, des reconnaissances et puis par une valeur évidemment écologique absolument exceptionnelle.

M. François BESNUS - CPDP

Merci beaucoup pour votre intervention. Et je passe tout de suite la parole à Monsieur Billaud pour peut-être plus de questions d'entreprise...

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Merci. Bonjour à toutes et à tous et merci de m'avoir sollicité également. Comme vous l'avez dit, en fait PEREN, on est une association qui a un peu plus de 20 ans d'existence et on représente 107 entreprises qui sont là au service d'EDF et de la filière nucléaire avec, on va dire, un centre de gravité qui est double entre l'axe, je dirais Tours-Angers, et puis l'axe Orléans-Belleville. Par rapport à ce qui a été dit, alors moi je n'ai pas d'éléments de réponse. Je peux vous dire que ce qu'attendent mes adhérents, donc les entreprises - et vous l'avez rappelé, Monsieur Marmioli - en fait, le projet *newcleo*, faut le voir dans son ensemble, depuis 1960, il y a il y a eu la première centrale sur Chinon, il y a quatre réacteurs en exploitation par EDF. Il y a du démantèlement avec un laboratoire récent, de mémoire, qui a été inauguré en septembre 2022 pour le démantèlement d'anciennes générations de centrales.

Et si on parle *newcleo*, vous n'êtes pas sans savoir que l'agglomération, le département et même le département voisin sont candidats à une paire d'EPR2 avec une décision qui devrait être annoncée d'ici la fin de l'année. Donc, quand on met ça en perspective, derrière, les questions... vous avez évoqué de logement et d'infrastructures. On sait très bien que la traversée de la Loire est d'ores et déjà problématique, en particulier quand il y a un certain nombre de travaux de maintenance importants. Et on va le vivre cette année avec la deuxième visite décennale de la centrale de Chinon. Donc, le doublement du pont où des solutions doivent être travaillées. Et je pense que le projet de *newcleo* est l'occasion de mettre ça... vu la temporalité du projet, ce sont des questions qui doivent être abordées pour *newcleo* et avec une perspective ultérieure, donc traversée de la Loire, évidemment les logements. Donc tout ce qui est hébergement, restauration. Et je pense qu'il faut voir ça vraiment sur un axe Tours-Angers avec aussi, on parlait des questions de mobilité, avec la chance que Tours a été nommé parmi les métropoles pour le SERM et un service métropolitain de train qui va aussi, je pense, désengorger l'axe Tours-Angers. Voilà quelques remarques sur les trois minutes et qui vont permettre de poser le débat.

M. François BESNUS - CPDP

Merci beaucoup Monsieur Billaud. Je vais passer tout de suite la parole à Madame Verrhiest. Alors là, c'est pour donner votre point de vue sur ce que vous considérez être des enjeux centraux d'aménagement du territoire. Ensuite, on passera aux questions-réponses avec ce qui a déjà été évoqué et bien sûr les questions de la salle.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Très bien. Je vais essayer d'être brève. J'ai compris qu'on reviendrait sur les questions qui ont été posées par le groupe citoyen que je remercie et puis également qui ont été évoquées par Monsieur Marmioli. Sur les questions d'enjeux, je voudrais reprendre les mots d'Arnaud Billaud. Pour nous, ce qui est important sur ce projet - qui, certes on l'a, on l'a dit dès le départ, aura un impact sur le territoire, dans ses différentes composantes d'ailleurs, un impact, un impact positif avec des retombées, avec une certaine plus-value - c'est qu'il doit être globalisé, effectivement, dans les orientations de ce territoire, à différentes échelles.

Quand on parle d'aménagement, vous le savez, il y a des documents qui existent, de planification, de stratégie de ce territoire à l'échelle régionale, à l'échelle intercommunale et multi intercommunale, au niveau du pays du Chinonais et à l'échelle locale sur la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, qui viennent donner des orientations en matière d'aménagement sur les dix ans à venir voire au-delà, au niveau régional, dans ce qu'on appelle le Sraddet, un Schéma d'aménagement régional de développement durable et d'égalité des territoires. Il est au niveau de ce territoire, une volonté forte de renforcer finalement tout ce qui est formation, innovation industrielle et accompagnement de la filière énergétique et de la filière nucléaire, tout en alliant bien sûr une sobriété foncière sur laquelle on reviendra et également une compatibilité écologique.

Quand on regarde sur le pays du Chinonais, il y a le Schéma de cohérence territoriale, le Scot, qui lui également réaffirme cette volonté de renforcer dans la durée le pôle nucléaire local - Monsieur Billaud le disait - qui a un historique très long et d'ailleurs assez unique au niveau du territoire national en favorisant l'emploi local et bien sûr avec une compatibilité écologique. On est bien là sur une création d'emplois locale.

Et enfin, au niveau de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, on a un plan local intercommunal qui inscrit finalement cette volonté d'extension, de dynamisme sur cette zone d'activité du Véron, sur la commune d'Avoine bien sûr, avec cet enjeu de sobriété foncière, en allant travailler sur des terrains qui sont aujourd'hui à vocation industrielle et en veillant bien sûr aux enjeux environnementaux. Donc, c'était important pour moi de rappeler qu'on est vraiment dans cette droite ligne de tous les documents stratégiques aujourd'hui opposables au niveau du territoire, quelles que soient les échelles.

Et pour conclure, par rapport aux différentes dimensions sur lesquelles on va revenir, qui a été évoqué tout à l'heure par Pascal Zaire - vous évoquiez le logement, vous évoquiez effectivement la mobilité et les services étaient évoqués par Arnaud Billaud - on a bien sûr identifié ces thématiques comme étant des thématiques d'importance qu'il va falloir travailler. Vous le disiez également, bien sûr, il y aura des moyens d'intervenir aux côtés des collectivités - on y reviendra tout à l'heure - mais quand un territoire est un territoire pionnier déjà au niveau nucléaire et a un centre, notamment le centre de production d'énergie de Chinon qui emploie 1700 personnes, emplois directs, sans compter les emplois induits, qui fait vivre des dizaines de milliers de personnes qui vivent les VD4 aujourd'hui - visites décennales, vous le disiez - et qui est sur un territoire qui postule à l'accueil de réacteurs de type EPR2, où les caractéristiques par rapport aux caractéristiques de *newcleo* sont de bien plus grande ampleur en termes d'emplois, et qui donc affirme par cette candidature qu'il a la capacité, en termes de mobilité, en termes de logement, en termes d'accueil et de création de nouveaux services publics, je dirais que le projet *newcleo*, s'il est significatif, important et s'il aura des retombées, ne sera qu'une goutte d'eau par rapport à cette ambition globale.

M. François BESNUS - CPDP

Merci beaucoup, Madame Verrhiest. Donc, voilà déjà quelques questions qui sont posées. Si je résume très vite, on a clairement des questions vis-à-vis de l'insertion paysagère. L'Impact... Je crois qu'il y a des photomontages qui existent sur pour donner une impression sur le sujet. Vous pouvez juste en dire un mot mais très court. Ensuite, on... pour que les gens...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Oui puisque... non mais c'est important, François Besnus, ce que vous dites, parce qu'on était - Laurent Pavard le rappelait tout à l'heure - on était il y a quelques semaines en visites de terrain, où on est allé sur le terrain et sur un point de vue d'ailleurs, accompagné par vos collègues pour voir l'intégration sur le territoire et notamment l'insertion paysagère. Il avait été demandé par le public de travailler à justement, cette implantation du bâtiment réacteur notamment, qui serait le bâtiment le plus haut, puisque le reste serait quand même très limité et de voir un peu comment ceci s'insérerait. Donc il y a eu du photomontage qui est disponible sur le stand. donc je vous inviterai entre les tables rondes à aller voir ce que ça donnerait en visualisation. On a noté - et c'est important donc là encore, par rapport aux engagements qu'on avait, ça a été exprimé. Pour nous, c'était important d'y répondre. On avait d'ailleurs promis que ces photomontages seraient disponibles aujourd'hui. Donc, c'était important de respecter ces engagements.

Et, d'une façon globale, on a entendu tout au long des événements du débat que, notamment, le sujet d'insertion paysagère doit faire l'objet d'une attention très particulière et d'une co-construction avec le territoire et les acteurs du territoire, bien sûr institutionnels dont vous êtes, mais également les citoyens. Et donc je pense que, sans préempter la décision finale à l'issue du débat dont on verra la nature, si les projets étaient confirmés, il est clair que sur cette phase de concertation continue, il faudrait envisager des ateliers particuliers et un travail, nous-même, on s'appuiera sur des compétences expertes spécifiques des cabinets experts en paysage et insertion paysagère, mais il faudra le travailler avec les acteurs du territoire et les populations. Et ça, je pense qu'on s'oriente vers ça encore une fois, sans vouloir anticiper une décision qui n'est pas prise.

M. François BESNUS - CPDP

Très bien, merci beaucoup. Alors, un des sujets qui a été soulevé par le groupe citoyen, et on l'a entendu aussi par Monsieur Billaud, c'est la question... Je vais vous donner la parole. C'est la question des nœuds

routiers, notamment l'aménagement du territoire. Alors, est-ce qu'il y a des personnes du public qui veulent approfondir cette question ? Et sinon, je prends d'autres questions. Allez-y, allez-y, allez-y, allez-y on va donner, on va donner la priorité aux...

Participant

... habitants et envie de participer avec vous à ce projet ? Je ne suis pas sûre.

M. François BESNUS - CPDP

On n'a pas entendu le début de.. Est-ce que vous pouvez.

Participant

Pensez-vous que les habitants aient vraiment envie de s'associer au projet ? Je n'en suis pas sûre.

M. François BESNUS - CPDP

Par rapport à la co-construction, vous voulez dire ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors comme je le disais, pour l'instant, la décision de toute façon n'est pas prise et la concertation continue se travaillera en temps voulu. En tous les cas, certains d'entre vous se sont exprimés soit via la plateforme qui permet - la plateforme de la Commission nationale du débat public - qui permet de poser des questions se sont exprimés sur ce point-là. Ça a été dit par certains d'entre vous, peut-être pas par tous, et chacun est légitime dans son point de vue. En tous les cas, on pourrait offrir cette possibilité. Après, chacun est responsable de son engagement et viendra s'il le souhaite. En tous les cas, on ouvrira cette possibilité et on verra si elle a du succès ou pas. Je ne doute pas que des personnes telles que Michel et Pascal aient envie de s'investir en tant que citoyens sur l'avenir de leur territoire.

M. François BESNUS - CPDP

Merci. Je n'oublie pas qu'il y avait ces questions posées et qu'il va falloir qu'on les traite. Mais on va prendre des questions de la salle également. Madame, s'il vous plaît.

Mme Perrine de FOUCAUD - Participant

Bonjour. Si j'ai bien compris, vous avez indiqué que les besoins qui seraient induits par le projet *newcleo* seraient une goutte d'eau par rapport à ce qui serait induit effectivement, si le territoire accueille de nouveaux EPR. Qu'en est-il pour autant ? C'est-à-dire : est-ce que déjà ces besoins propres à *newcleo* ont été dimensionnés en termes de logements, en termes d'infrastructures, en termes d'équipements ? Parce que c'est une goutte d'eau, mais comment elle est quantifiée, cette goutte d'eau ?

Et également, vous avez indiqué qu'aujourd'hui le projet était conforme à l'ensemble des documents d'urbanisme en cours. Vous savez que les questions de sobriété foncière sont un enjeu majeur en ce moment, et notamment que donc, la loi Climat et résilience impose donc la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 et que nos documents d'urbanisme doivent évoluer, ceux du territoire ne l'ont pas encore été. Et donc certes, peut-être que le Scot et le PLUI aujourd'hui sont conformes à vos, à vos besoins, mais peut-être pas pour très longtemps puisqu'il va falloir revoir ces documents et notamment revoir ces capacités de construction.

Donc effectivement *newcleo*, pour le territoire, il faut aussi qu'un projet comme *newcleo* soit bien considéré avec l'ensemble des projets que veut accueillir le territoire. Et qu'on ne prenne pas, on va dire, tous, tous nos... toutes nos capacités, ne soit pas trop rapidement consommées.

M. François BESNUS - CPDP

Donc là c'est plutôt un commentaire, mais est-ce que vous avez une question ?

Mme Perrine de FOUCAUD - Participante

Alors la question c'est sur le dimensionnement des besoins justement, induits. Et puis du coup, comment vous appréhendez... parce que potentiellement le territoire dès février 2027, si le Scot n'intègre pas les objectifs de sobriété foncière, peut-être un peu bloqué en termes de constructibilité.

M. François BESNUS - CPDP

Donc en gros...

Mme Perrine de FOUCAUD - Participante

... Comment vous avez appréhendé ces sujets là ?

M. François BESNUS - CPDP

Est-ce que vos besoins en capacité ont déjà été estimés et discutés avec les collectivités ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Merci pour votre question. Je n'ai pas compris votre nom et votre origine.... Non mais c'est pour ça, je... Pardon ?

Mme Perrine de FOUCAUD - Participante

Je suis Perrine de Foucaud du pays du Chinonais.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

D'accord. Alors pour répondre à votre question, effectivement, et je vais commencer par la fin, vous disiez : Il faut voir ça dans une globalité. Et est-ce que ces besoins ont été discutés ? Est-ce que vous savez que potentiellement des documents de planification pourraient évoluer ? Vous n'êtes pas sans savoir sans doute, que le préfet de département a mis en place, il y a quelques mois déjà, un comité de pilotage dédié au projet, mais qui a vocation à s'élargir pour intégrer en son sein l'ensemble des gros projets structurants. Et d'ailleurs les équipes et Sylvain Wergaert, qui travaillent sur les aspects site et environnement, travaillent déjà avec des référents préfectoraux qui sont sur le développement économique du territoire et l'ensemble de ces projets. Et ça veille à anticiper ces sujets-là que vous évoquiez, le logement, le transport de façon coordonnée avec en tenant compte des calendriers et des dimensionnements de chacun des projets pour voir comment ils vont s'imbriquer, quelles seront les synergies ?

Est-ce que certains logements temporaires, pour les uns, pourraient devenir logements permanents pour les autres ? Quels sont aujourd'hui - puisqu'on l'a dit, il y a quand même un diagnostic qui existe sur ces dimensions. Par exemple, vous évoquez le logement, on va prendre cet exemple-là, si vous avez regardé le dossier des maîtres d'ouvrage, ou sinon je vous invite à le faire, vous avez un dimensionnement déjà

macro des employés, 300 employés en phase d'exploitation, 1 000 en phase chantier, avec des fluctuations en fonction du temps du chantier. Quand on prend 300 salariés en phase d'exploitation et qu'on se base sur une vision long terme en termes de personnes concernées, on est sur un peu moins de 1 000, si on fait 2,5 ou trois personnes par foyer, quand on regarde le diagnostic qui existe au niveau du logement - je le disais tout à l'heure - on a quand même un taux de vacance qui est relativement important sur le territoire par rapport à d'autres territoires très contraints et très tendus. Moi-même je viens du sud de la France, autour d'Aix en Provence, et je peux vous dire qu'on n'est pas sur ces taux de vacance. Donc il y a une capacité du territoire à pouvoir mettre à disposition des logements pour ces personnes-là. peut-être que cette capacité ne sera pas suffisante quand on le croise avec d'autres projets. C'est en train d'être regardé, il y a des projets qui sont en cours. Donc tout ceci sera analysé pour permettre de répondre aux besoins de ces futurs salariés. Donc sur la partie logement.

Sur la partie transport, vous le disiez, il y a des flux parfois importants avec des nœuds, c'est connu des services sur... Donc, là encore, on travaillera sur ces dimensions de façon globale et par rapport aux besoins *newcleo*, avec une vision plus globale. Quand je vous dis : il manque des dessertes locales, par exemple sur le territoire, peut-être de transports en commun. Au-delà du projet *newcleo*, c'est déjà un paramètre qui existe et sur lesquels les acteurs locaux s'attellent et on s'y attellera avec eux, avec sans doute des synergies techniques et peut-être financières à terme.

Et sur l'évolution des documents de planification et de droit du sol, vous l'avez compris, un projet tel que celui-ci ne peut pas se faire sans lien avec les services de l'État. On a beaucoup parlé de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Je vous ai parlé du préfet, de la DDT et de la DREAL, et ces sujets sont suivis de près. Et s'il y a évolution, on sera informé et ce sera travaillé avec les acteurs locaux et on adaptera.

M. François BESNUS - CPDP

Justement, Madame Verrhiest, avant de prendre une autre question, puisque c'est exactement le prolongement : Il y a une gouvernance avec l'État et surtout des grands projets. Donc, c'est à peu près certain que, si l'EPR2 venait à être décidé sur le territoire, il y aura la mise en place d'une procédure des grands chantiers qui consiste à finalement mettre en regard l'industriel avec les, avec les services de l'État pour que ça avance correctement. Et dans cette perspective, cette question a été posée très souvent. Finalement, comment on conçoit... Est-ce que finalement vous devez avancer isolément ou est-ce que vous êtes dans la perspective finalement de rentrer dans cette gouvernance-là ? Mais je sais que vous, il faut encore que ce soit décidé...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Mais si effectivement il y a beaucoup de si dans l'histoire...

M. François BESNUS - CPDP

Je pense que vous avez évalué ces scénarios.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Oui, déjà si *newcleo*, avant d'aller parler de projet hypothétique autre d'une ampleur considérable, si on regarde le projet *newcleo*, effectivement, si la décision est prise de poursuivre, *newcleo*, vraisemblablement devrait demander une procédure Grand chantier à l'État pour pouvoir travailler les infrastructures - on parlait de rénovation, on parlait peut-être de création - avec les acteurs du territoire et participer en partie à leur financement. Vraisemblablement, c'est quelque chose d'assez classique, vous l'avez dit pour EDF.

Si le territoire venait à être retenu parmi les candidatures au développement de réacteurs EPR2, vous le disiez, systématiquement il y aura une procédure grand chantier et il y aura à ce moment-là, il y aurait à ce moment-là, une coordination et sans doute une synergie à avoir avec les deux porteurs de projets que sont

newcleo, EDF et d'autres projets peut-être du territoire, pour voir les cofinancements en partie qui pourraient être faits sur certaines infrastructures où les besoins sont communs et les flux sont communs. Oui, donc c'est ça, c'est des choses qui sont totalement envisageables, qui sont déjà dans les premières phases de discussions et qui viendront après, après le débat, si c'est confirmé, tout à fait.

M. François BESNUS - CPDP

Par ce qu'on voit, c'est que le spectre de ce nouveau projet est dans l'air... Monsieur ?

Jean-Claude RENOUX - Aspie

Faut me lever en plus ?

M. François BESNUS - CPDP

Non, non ce n'est pas obligatoire. Le mieux c'est que vous vous dites c'est comme vous voulez,

Jean-Claude RENOUX - Aspie

Ça reflète tout à fait l'incertitude qu'il y a partout. Alors je me rassois donc... Jean-Claude Renoux, Association Aspie. Vous avez parlé d'un comité de pilotage mis en place par le préfet. Déjà, je serais curieux de savoir depuis quand il est en place ce comité de pilotage et qui en fait partie. Deuxièmement, vous avez parlé beaucoup de documents, genre Sraddet, et puis d'autres documents comme ça. Par contre, vous en avez oublié un, c'est le PPRI. On ne parle pas beaucoup du risque d'inondation, alors que là, nous sommes entre la Loire et la Vienne, alors que ce risque d'inondation, il est flagrant, il est connu de tout le monde. On se demande pourquoi vous avez eu l'idée saugrenue de venir vous installer là. Alors est-ce que vous pourriez parler du PPRI et de ce comité de pilotage s'il vous plaît ? Merci.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Merci pour votre question. Alors, je ne sais pas si la Préfecture et les services de l'État sont présents dans la salle. Je ne doute pas qu'ils le soient...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors je réprécise que ni les services de l'État, ni les collectivités locales qui pourtant auraient pu éclairer notre débat cet après-midi, ne souhaitent participer à cet après-midi. Je le déplore, je le déplore. Cela aurait enrichi certainement notre conversation, mais ils ne sont pas là. Voilà.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Alors sur le comité de pilotage, de mémoire, je me retourne vers mes collègues, il a été mis en place à partir du mois d'octobre 2025, avec des premières réunions et un cadrage des objectifs et de cette composition. Alors la composition, je ne la connais pas par cœur, mais il y a bien sûr la Préfecture, tous ses services DDT, DREAL, ASN de niveau délégations locales et au niveau national, l'ensemble des collectivités, Conseil départemental, la CLI, l'intercommunalité, les communes, le représentant de la Région me semble-t-il, pour les deux premières réunions, avec une volonté d'extension après débat du périmètre. Mais ça je vous invite à... c'est animé et piloté par le préfet, à contacter la Préfecture pour avoir la liste complète. Mais voilà, c'est une première mise en place avec une volonté d'extension, extension bien sûr, on l'évoquait tout à l'heure, à d'autres acteurs industriels pour avoir la dimension inter-projets. J'évoquais EDF. Donc c'est une perspective d'élargissement du cercle.

Sur les zones à risque, il se trouve que dans un passé proche, j'ai travaillé au niveau national sur le sujet des risques majeurs. Quand on regarde les territoires français et les parcelles, aujourd'hui, trouver une parcelle qui n'est exposée à aucun risque naturel, c'est extrêmement compliqué. On sait construire en zone à risque, la dimension inondation, la dimension sismique, la dimension retrait-gonflement des argiles fait partie des caractéristiques des terrains. Techniquement, il est possible, selon certaines références et seuils fixés au réglementaire, de construire en zone à risque. Après, c'est un certain coût, un certain niveau de complexité. Bien sûr, quand je vous parle d'autorisation et de constructibilité sur le terrain, l'ensemble des aspects a été pris en compte. Et quand on parle de Plan local d'urbanisme, quand un PPR est annexé, vous le savez, le règlement intègre immédiatement les dispositions contraignantes du PPR. Et donc c'est le cas. Cette dimension est regardée. C'est d'ailleurs une obligation par l'ASNR qui, elle, est présente - je l'ai vue tout à l'heure dans la salle - et qui pourrait compléter, ces agressions externes, notamment. Le risque inondation doit être pris en compte dans la démonstration de sûreté de l'exploitant, avec différents scénarii, dont des scénarii aggravants et je dirais majorés, qui sont pris en compte, d'autant plus avec le Post-Fukushima qui a un peu bouleversé et durci la réglementation nationale. Donc oui, on en est conscient. Oui, c'est pris en compte et oui, c'est contrôlé et instruit par l'ASNR pour veiller à ce que ceci soit pris en compte. Et oui, le terrain nous permet de construire l'installation aujourd'hui, sinon on ne serait pas parti sur ce terrain-là. En terrain pressenti, encore une fois, rien n'est acté.

M. François BESNUS - CPDP

Merci. Monsieur qui est là-bas ? Vous levez la main depuis le début ? Non, Monsieur... Monsieur.

M. Franck HENNEBEL - Participant

Bonjour. Franck Hennebel, habitant de Chinon. J'ai constaté tout à l'heure l'extrême prudence ou diplomatie - je ne sais pas comment dire - avec laquelle s'est exprimé Monsieur Marmioli sur un certain nombre d'aspects environnementaux, comment dirais-je, sur le territoire concerné par ce projet. Alors c'est vrai qu'il y a des ZNIEFF, il y a des zones Natura 2000, il y a des zones de protection spéciale, il y a du Ramsar maintenant. Alors effectivement, newcleo n'est pas dedans, mais soit c'est à quelques centaines de mètres, soit c'est à quelques kilomètres, et il y a aussi, alors j'aimerais avoir confirmation ou pas de ça, savoir si la parcelle sur laquelle souhaite s'implanter newcleo est bien dans la zone tampon du, comment dirais-je, du périmètre Val de Loire. Et donc si dans cette zone tampon il y a des prescriptions particulières, bon, c'est également au sein d'un PNR. Bref, je passe, et si vous voulez, tous ces aspects là, m'interrogent sur le fait : Pourquoi ce site a été retenu alors qu'il y a quand même un certain nombre de contraintes immédiates ou très proches en terme environnemental ? Je ne parle pas, enfin, ça a déjà été évoqué, des questions d'inondations, des questions de nappes puisque le projet, enfin la construction, va être enterrée à une certaine profondeur, il va y avoir du pompage, du rabattage de nappe, etc. Donc je me dis tiens finalement, enfin : est-ce que ce site est vraiment le meilleur possible pour l'implantation d'un tel projet ? D'où la question subsidiaire : d'autres sites ont-ils été étudiés et pourquoi ont-ils été, entre guillemets, « éliminés » ?

Et la deuxième chose, c'est juste une remarque, ça a été évoqué, nous sommes un certain nombre d'habitants du Chinonais à trouver absolument - alors je ne sais pas quel terme utiliser - mais ahurissant, incompréhensible, que depuis le début de ce débat public, les élus communautaires, les élus des communes soient absents de tout ceci. Enfin, à part Monsieur Nollet à Beaumont-en-Véron qui était effectivement le maire accueillant la réunion, je veux dire, c'est assez sidérant. Cela confirme une chose en tout cas, quand on habite le secteur, dès qu'il est question d'une manière générale du nucléaire, c'est l'omerta. C'est à dire que dès qu'il y a quelque chose qui sort, les habitants l'apprennent par voie de presse, après une délibération du conseil communautaire, après une prise de position sur l'EPR2, etc. Et c'est absolument incompréhensible. Et c'est vraiment... C'est nier la démocratie. [Applaudissements]

M. François BESNUS - CPDP

Sur ce dernier point, l'absence de positionnement des élus, c'est quelque chose... Vous le soulevez, mais c'est quelque chose qui est remonté déjà plusieurs fois et ça sera évidemment consigné dans le rapport de

la Commission particulière du débat public. Je laisse un droit de réponse. D'abord, avant de prendre votre question, Monsieur Marmioli. Est-ce que vous voulez...

M. Bruno MARMIROLI - Mission Val de Loire

C'est un mot rapide. Mais évidemment, oui, c'est dans la zone tampon. Et alors évidemment, ce n'est quasiment pas prescriptif, mais c'est des conditions de co-visibilité. C'est-ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire à partir des points de vue des coteaux. Et ça, c'est la perception paysagère un peu édulcorée, un peu douce. Ce qu'il faut intégrer, c'est l'ensemble des effets induits - mais ça a déjà été abondamment évoqué - quand j'entends effectivement doubler un pont sur la Loire pour accéder à la centrale, là on est en plein dans la zone cœur. Donc, c'est la zone tampon, certes, mais l'ensemble des effets finalement induits, portés et qui peuvent affecter. Donc, c'est pour ça qu'on prône, pour une vision beaucoup plus large des incidences de ce type de projet.

M. François BESNUS - CPDP

Madame Verrhiest. Sur la sur la partie choix de site, c'est revenu très souvent.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

C'est revenu très souvent. Et là je vous invite - mais je vais tout de même répondre, ça me paraît important à votre question - vous invite à aller également sur la plateforme nationale que j'évoquais tout à l'heure, puisque cette question a été posée, je crois, à trois reprises et a fait l'objet d'une formalisation d'une réponse détaillée que je vous invite à regarder. Mais effectivement, pour répondre à votre question, il y a plus d'une dizaine de sites qui ont été analysés en France, notamment par les équipes de Sylvain Vergaert qui est ici présent. Et vous avez raison... Alors, vous avez votre angle de vue, bien sûr, et votre préoccupation. Vous évoquiez le sujet inondations. Quand on fait un... Quand on prospecte un site et qu'on fait un choix, c'est une analyse multicritères. J'ai été interrogé tout à l'heure par la Nouvelle République sur les critères. Je vous invite à consulter le dossier des maîtres d'ouvrage où on a décrit tous les critères d'analyse. Il y a des critères sur les caractéristiques du site, sa surface, la caractéristique du sol, son droit à construire, sa proximité à un centre nucléaire existant, des infrastructures qui nous permettent d'aller implanter et de projeter une exploitation à terme, et également d'avoir des conditions de phase chantier qui soient le plus acceptable possible ou le plus facilitant.

Il y a l'histoire du territoire, cet écosystème nucléaire et de sous-traitants que représente notamment PEREN ici présent. Donc la possibilité de bénéficier de cet écosystème. D'autres caractéristiques, le logement dont j'ai parlé. Donc, c'est vraiment un choix... la volonté politique également, d'accueillir, les orientations que j'évoquais tout à l'heure. Donc, c'est vraiment une analyse multicritères. Bien sûr, le critère risques naturels fait partie d'un des critères, ou qualité environnementale, mais n'est pas le seul. Et c'est à partir de cette analyse qu'est choisi ce site pressenti qui aujourd'hui, en termes d'acquisitions foncières, est en cours.

Je voudrais revenir quand même sur l'absence des élus. N'oublions pas quand même - et ça, ça a intercepté le lancement du débat, on en a beaucoup parlé avec Laurent Pavard à l'origine, au moment de la saisine - qu'on a eu quand même dans le calendrier, des élections municipales avec une période... Oui, mais quand même, je tenais à le souligner, qui ont fait qu'il y a eu une période de réserve, que les équipes, pour certaines, sont en place depuis peu de temps, qu'il faut leur laisser le temps d'arriver et que peut-être certains élus aussi peuvent choisir de laisser le public s'exprimer sans leur présence pour que chacun puisse s'exprimer librement. Et de toute façon, au moment de la décision et du travail à poursuivre, ils réintégreront le cercle. Nous, on est toujours en lien avec les collectivités sur ce sujet. Mais voilà, après, je ne suis pas légitime pour répondre à leur place, mais je voulais quand même rappeler qu'on a eu quand même des élections, des équipes qui sont en place et qui, pour certaines, avaient besoin d'un temps pour s'installer et se former.

M. François BESNUS - CPDP

Je vois que vous êtes prudente avec vos élus. Vous avez raison. Alors j'ai quatre questions que j'ai repérées depuis longtemps et on va arrêter la table ronde, là. Alors il y a Madame, Madame, Monsieur et Monsieur. Désolé. Après, vous aurez l'occasion parce qu'on va continuer. Ensuite, il y a une deuxième table ronde et il y aura des questions ouvertes encore à la troisième session, vous pourrez les reposer. Je vais prendre Madame d'abord, s'il vous plaît. Vous avez un micro qui arrive juste après.

Mme Martine PANNIER - Participante

Merci. Alors moi je m'appelle Martine Pannier et je suis nouvellement élue au Conseil municipal à Chinon dans la liste... enfin conseillère municipale d'opposition, nous sommes six, dont trois qui font partie du Conseil communautaire. Et je tiens à vous dire que nous six, nous sommes contre ce projet très clairement et que nous continuerons à porter notre point de vue, et votre point de vue, pour ceux qui sont contre le projet, nous avons des arguments et voilà. [Applaudissements]

M. François BESNUS - CPDP

Merci Madame. Madame ?

Participante

J'ai cru comprendre que Beaumont et Savigny étaient un petit peu un terrain de jeu, c'est-à-dire un petit peu une maison témoin, que c'est amené en fait à être démoli, en fait démantelé dans quelques années. Pourquoi ne pas tester en « grandeur mini » là où vous avez prévu de vous implanter en « grandeur maxi » ? Tant qu'à tout bétonner, tout faire foutre en l'air, pourquoi ne pas aller abîmer directement là où vous comptez abîmer plus tard ? Moi c'est ma première question. La deuxième par rapport au débat public. Avoir organisé un débat public à Saumur le soir de l'élection du président de l'Agglo, je n'ai pas trouvé ça très heureux. Vraiment. Tous les élus étaient mobilisés autour de leur futur président. Ce n'était certainement pas le soir pour faire un débat. Merci.

M. François BESNUS - CPDP

Je crois qu'on ne maîtrisait pas l'agenda de l'élection du président de l'Agglo, Madame, parce que ça se prépare très, très à l'avance un débat public comme ça. Mais pour votre autre question. Je crois comprendre que c'est... C'est pourquoi, si vous avez l'intention de faire des 200 mégawatts, ne pas les faire directement...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, la question n'était pas ça. C'était... Madame disait : Vous allez faire un mini réacteur pour une durée très courte et vous allez le démolir. Alors, je ne sais pas d'où vient cette rumeur, mais effectivement, c'est important d'y répondre. Vous l'avez vu dans le dossier ou en tout cas sinon, je vous invite à lire, on est prévu pour un temps d'exploitation de 60 ans, Donc si ce réacteur voit le jour et est mis en service, ce sera quand même pour quelques dizaines d'années avant d'envisager un démantèlement. Donc voilà, je ne sais pas d'où vous tenez ces informations.

Participant

[Fond de salle] Ce réacteur n'est pas minime.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Ce n'est pas moi qui... Je reprenais les termes de Madame. Ça ne vient pas de mes propos. Pour moi, c'est un réacteur modulaire avancé.

Participante

Juste troisième point, j'ai interpellé, en fait la mairie de Beaumont-en-Véron par rapport au mode de communication, puisqu'en fait il se fait via une application que tous les habitants n'ont pas. Il n'y a eu aucun prospectus dans les boîtes aux lettres, et ça aussi c'est dommage parce que ne serait-ce que... Alors moi je suis... Mon mari et moi sommes propriétaires d'un bien, c'est notre résidence secondaire. Nous avons des gîtes de tourisme sur place. Nos voisins n'étaient pas au courant alors qu'eux, ils y résident en permanence. S'ils ont participé au débat, c'est grâce à moi, alors qu'on habite en Maine-et-Loire. Est-ce que c'est normal d'organiser des débats publics quand tout le monde ne sait pas qu'il y a débat public ?

M. François BESNUS - CPDP

Normalement, tout le monde aurait dû être prévenu. Je crois qu'il y a eu un bug. Un bug de boîtage. C'est une question de logistique, permanent... [Brouhaha]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Ce sujet est soulevé depuis la première réunion. Notre Politique d'information prévoyait le boîtage dans un rayon de 30 kilomètres autour du site. Il y a eu manifestement un problème à Beaumont-en-Véron et c'est regrettable puisque c'est la commune la plus proche du lieu d'implantation. Et on a demandé... pardon ?... Alors si, si, il y a eu d'autres communes qui ont été mal desservies, on va noter, on a demandé, on a demandé des comptes à la Poste. La Poste nous donne des explications en disant il y a parfois *stop pub* ou des choses comme ça. Et donc là, dans ces cas-là, on ne remet pas, on ne met pas les prospectus dans les boîtes. Voilà. Donc, il y a une question qui a été posée sur le système sur notre plateforme, et on va publier une réponse circonstanciée sur ce problème-là. Mais nous avons bien noté depuis le départ ce problème. Alors, j'espère que ça peut être corrigé depuis, soit par le bouche-à-oreille, soit par la presse, parce que on a quand même communiqué beaucoup par la presse, les réseaux sociaux. Mais nous devons reconnaître qu'effectivement, il y a eu un loupé de ce point de vue-là. C'est vraiment regrettable. Nous regrettons comme vous.

M. François BESNUS - CPDP

Monsieur, s'il vous plaît. Et après, Monsieur, on arrêtera cette première table ronde pour la poursuivre sur la thématique socio-économique.

M. François LAFOURCADE - Participant

Voilà. Merci. François Lafourcade, élu, conseiller départemental d'Indre-et-Loire. Monsieur Pavard, vous avez commencé l'introduction de la séance en disant : voilà, il fait exceptionnellement chaud en ce moment et merci d'être venus malgré ces aléas climatiques qui seront de plus en plus extrêmes, de plus en plus violents. Là, tout le monde s'accorde maintenant à le dire. Et donc chaleur extrême, mais aussi pluviométrie extrême. Et, Madame, excusez-moi, mais je n'ai pas été complètement rassurée par votre réponse sur les risques inondations qui a été posé par l'Aspie. Ça reste réel. C'est à dire effectivement la Loire sortira de son lit inévitablement. On le sait parce que voilà, les dernières inondations c'était 3 000 mètres cubes seconde, mais on sait qu'en 56 c'était bien plus violent puisque c'était de l'ordre de 6 000 à 7 000 mètres cubes seconde. Et dans ce cas, on sait que le Val va être complètement submergé.

Donc, alors vous nous avez dit : Mais il n'y a aucun site en France ou très peu de sites en France qui sont capables d'échapper à des risques majeurs. Probablement. Mais là, ici, on est vraiment dans un endroit

d'une grande sensibilité et une autre sensibilité que je voudrais exprimer ici, parce que j'étais ce matin, effectivement à la labellisation Ramsar. Alors en deux mots, Ramsar, ça veut dire que c'est en fait, on a reconnu que le site ici est exceptionnel, exceptionnel du point de vue de la biodiversité. Il est tellement exceptionnel que vous n'avez que 13 sites au monde, au monde, qui ont cette qualité-là. C'est une qualité de quantité de flore, de quantité de faune, de poissons, etc. Donc c'est tellement fort, c'est tellement formidable. En fait, on vit dans un dans une belle région.... Voilà, je dis ça et donc je ne suis pas sûr que l'inscription d'un centre industriel comme ça, important, qui va se rajouter n'ait pas des effets, des effets négatifs en tout cas, sur notre qualité patrimoniale. Voilà, on a un patrimoine naturel. Voilà, c'est un héritage, il est fort et je crois qu'il faut le... je pense qu'il faut le défendre. En tous cas, moi, je suis partisan de défendre ce patrimoine parce qu'on y est attaché. D'ailleurs, il y a des retombées fortes. Ce n'est pas seulement les oiseaux et les et les papillons, mais c'est aussi un attrait touristique important. Vous savez que le tourisme ici en en Centre-Val de Loire, c'est 55 millions de retombées économiques. Bon voilà pour citer la Loire à vélo, c'est ses 2 millions de cyclotouristes. C'est énorme. C'est la première véloroute de France et peut-être d'Europe en termes de fréquentation.

Donc je veux dire, il ne faudrait pas gâcher cette industrie du tourisme aussi qui est importante, qui a des retombées fortes. Voilà. Donc, je vais conclure là-dessus, mais je compte sur vous, en tous cas sur les habitants, pour pouvoir aussi dire leur mot et résister en tous cas à des mégaprojets industriels.
[Applaudissements]

M. François BESNUS - CPDP

Merci Monsieur. Alors c'était plus un point de vue, je ne sais pas si ça appelle vraiment une réponse, sauf peut-être sur le risque inondation. Je me demandais si côté ASNR voulait préciser quelque chose ou... Je ne veux pas vous prendre en traître mais bon.

Mme Albane FONTAINE - ASNR

Bonjour à tous, Je suis Albane Fontaine, chef de la division d'Orléans de l'ASNR. Donc concernant spécifiquement le risque inondation. Donc pour le projet *newcleo*, vous savez qu'on est dans la phase pré-réglementaire avec un dossier d'option de sûreté qui a été transmis par *newcleo* à l'ASNR, la phase d'après, c'est la phase réglementaire, avec donc le dépôt par *newcleo* d'une demande d'autorisation de création. Et dans cette demande d'autorisation de création, on demande à *newcleo* - et à n'importe quel porteur de projet - de fournir une démonstration de sûreté et donc de montrer que les installations sont capables de résister à tous les aléas extrêmes. Donc, que ce soit l'inondation interne ou externe, les tempêtes, les séismes, etc.... Je ne peux pas vous dire ce qu'il y a dans le dossier puisque nous ne l'avons pas, mais ce seront des éléments qui seraient à fournir si *newcleo* déposait la demande d'autorisation de création, éléments qui seront, seraient instruits ensuite par l'ASNR qui rendra un avis.

Donc l'ASNR, c'est l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. On a un stand à gauche là-bas avec des plaquettes, mais on assure au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France.

M. François BESNUS - CPDP

Donc les stands sont toujours accessibles. Donc vous pourrez discuter avec la représentante de l'ASNR. Juste pour la dernière question pour Monsieur, juste un point sur l'environnement. Vous avez vu l'impact environnemental dans la région. Je voulais simplement rappeler que ça a été largement abordé lors des ateliers environnement et qu'il y a une forte attente sur les résultats d'études environnementales qui ne sont pas encore disponibles. C'est une question de procédure. Je prends la dernière question et ensuite on passe à la deuxième table ronde... Avec une coupure pour se rafraîchir.

M. Jean-Claude Renoux

Allô ? Je m'exprime au nom de la population et en particulier de l'Aspie. Nous avons d'énormes problèmes de, de, d'accueil, des personnels d'entreprises. C'est absolument inadmissible. Il y a des personnels

d'entreprises qui refusent de venir faire l'arrêt à Chinon. Le directeur du site - c'est dommage qu'il ne soit pas là aujourd'hui - voulait résoudre le problème, en rouvrant le restaurant inter-entreprises qui était sur le site de Chinon B3-4, tout au bout, sur la route de Rigny-Ussé. Bon, c'était un vœu pieux. Apparemment, ça s'avère beaucoup plus difficile de rouvrir un restaurant pour seulement 500 couverts. Sachant qu'actuellement - il l'a dit à la Nouvelle République - qu'il y aurait cette année 1500 personnes de plus pendant six mois. Mais où va-t-on loger ces gens ? C'est absolument impossible. Et deuxièmement, c'est la dégradation... de recevoir le personnel d'entreprise puisque le midi, il n'y a pas de restaurant ouvrier à 50 kilomètres à la ronde.

M. François BESNUS - CPDP

Merci Monsieur. Pour les logements, on a eu déjà un des éléments de réponse tout à l'heure sur la discussion sur la disponibilité des logements qui est encore en cours. En revanche, je pense que. Monsieur Billaud, pour l'aspect accueil des entreprises, vous avez certainement quelques éléments puisque vous facilitez un peu cette...

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Je ne vais pas répondre directement à la question, mais donner quand même quelques éléments de contexte. Je pense que Monsieur, vous faites allusion à la deuxième visite décennale qui va arriver, là, à partir du mois d'août. Il y en a déjà eu une et il y en aura deux autres. Et juste peut-être pour vous rassurer là-dessus, madame Verrhiest parlait des échanges avec la Préfecture. Il y a une instance qui s'appelle l'ICC qui a été mise en place il y a quelques années entre la Préfecture de région et la Région et qui visait à préparer les quatrièmes visites décennales qui ont eu lieu sur Dampierre. Ça a commencé par la troisième visite décennale de Belleville, après Dampierre, Saint-Laurent et maintenant Chinon, avec un certain nombre d'élus, de représentants de l'État, d'entreprises, etc. Pour absorber ce pic de population, lors de ces visites décennales. Pour avoir fait partie d'un certain nombre de réunions, il n'y a pas de solution miracle et il y a peut-être quelques salariés ou entreprises qui sont mécontentes et derrière habitants, et je ne conteste pas ce point-là, mais je crois qu'au global, il y a pas mal de choses qui ont été faites pour pallier à ça. Et je ne suis pas là pour représenter EDF, mais il y a un certain nombre d'aménagements de *food trucks* sur la centrale, il y a le *Petit creux* qui a été refait complètement récemment. Donc il y a un certain nombre de dispositions rien que sur la centrale en termes de restauration et pas mal de choses autour.

Après, pour avoir vécu aussi la période Covid - et je pense qu'on était tous dans la salle, bien contents d'avoir de l'électricité - il y avait un certain nombre, et les élus avaient mis en place, je pense à l'espace à Avoine pour que des salariés puissent déjeuner le midi, etc. Donc, je crois qu'il y a une sensibilité de l'ensemble des acteurs sur ce sujet-là. Et je ne dis pas que tout est parfait, loin de là, mais je pense qu'il y a une conscience de l'ensemble des acteurs sur ce sujet-là.

M. François BESNUS - CPDP

Merci.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

[*Propos fond de salle*] Oui, avec plaisir. C'est la promotion de l'emploi des ressources des entreprises du nucléaire. On a été créé en 2004, on est une association loi 1901 et notre siège social - je suis basé au siège social - qui est dans Avoine, juste derrière l'église. Voilà. Et on rayonne sur la région Centre Val de Loire, treize salariés.

M. François BESNUS - CPDP

Monsieur Billaud va de toute façon rester avec nous sur la deuxième table ronde, qui va porter sur les aspects emploi-formation et les aspects socio-économiques. Donc on va arrêter là cette première table ronde. Vous avez cinq-dix minutes de pause, je pense, une dizaine de minutes, vous pouvez vous rafraîchir et on entamera la deuxième table ronde dans la foulée.

PAUSE

TABLE RONDE 2

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

J'espère que vous vous êtes bien hydraté et que vous avez pu prendre un peu de sucre... C'est vrai, vous n'entendez pas ?

En salle

On n'entend rien, On n'entend pas par là est-ce... ?

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Est-ce que vous m'entendez ou pas du tout ? Ben oui, non quand même. Euh on va... On va reprendre là, sur la seconde table ronde. Hydratez-vous. J'espère que vous êtes hydraté, que vous avez pris un petit goûter et on vous attend de l'autre côté et on enchaînera directement.

PAUSE

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Alors, je vous propose qu'on commence notamment pour que Michel, membre du groupe citoyen, puisse être à l'heure à ses prochains engagements et que celles et ceux qui ont d'autres engagements ce soir puissent également être à l'heure. Donc, cette seconde table ronde, elle porte sur la dimension socio-économique du projet, donc notamment emploi et formation. Alors, en tant qu'intervenants, vous les connaissez déjà, ils ont déjà pris la parole - et ils ont déjà pris un coup de chaud, comme nous toutes et tous - donc, Monsieur Billaud de PEREN et madame Ghislaine Verrhiest-Leblanc de *newcleo*. On excuse le second intervenant, M. Leroy de l'Ardev, qui n'a pas pu se déplacer et on excuse également la CGT qui n'a pas pu se déplacer non plus.

Je voulais préciser... oui, des organisations de travailleurs aussi. Je voulais préciser quelque chose. Comme Laurent vous l'a dit tout à l'heure, l'équipe du débat, et notamment le secrétariat général, a fait un grand effort pour contacter un grand nombre d'acteurs. Par-delà la question des collectivités territoriales, d'autres associations la Chambre du commerce, la Chambre de commerce et de l'industrie, le Parc national régional, naturel régional, etc. Et on n'a pas réussi à ce qu'ils viennent aujourd'hui. Voilà pour diverses raisons... Donc, je pense que c'est important aussi que vous le sachiez. Et on remercie de nouveau nos intervenants et toutes celles et ceux qui sont venus tenir un stand aujourd'hui.

Alors c'est parti ! Même question que tout à l'heure : Quelles sont, selon vous, les enjeux, Monsieur Billaud... Non ? Ah oui, pardon, au temps pour moi ! Moi aussi j'ai pris un coup de chaud. Pardon, Michel. Donc Michel du groupe citoyen qui justement a des engagements. Je te laisse la parole pour présenter ce que le groupe a présenté. Voilà. Et après tu pourras poser ta question.

M. Michel NICOLET – Groupe citoyen

Michel Nicolet. Je suis du groupe citoyen. Je vais vous parler au nom du groupe dans un premier temps et en nom personnel dans une deuxième partie, après les questions. Au nom du groupe citoyen : nous avons un terroir dont nous aimons à dire qu'il est marqué par le vin, les rillettes, le fromage de chèvre, la Loire à vélo, bien sûr. Monsieur... il est parti ? Monsieur le Conseiller général...Oui, voilà, la Loire à vélo et les châteaux de la Loire, ce n'est pas mal. Notre territoire est touristique avec des paysages en partie classés. On l'a répété tous, la majorité d'entre nous ne voit pas ce que changerait l'installation ou non d'un démonstrateur de *newcleo*, en termes d'attractivité économique, ce n'est pas cet argument qui nous fera pencher en faveur ou non sur ce projet.

Nous ne sommes pas pour autant tous opposés au projet. Ça c'est dit. Le groupe a fait différentes remarques sur le sujet, sur le sujet socio-économique, il faut, il faudrait des garanties pour la sous-traitance et privilégier la formation et l'emploi à une échelle locale. Il est clair que dans votre document, vous êtes à 45 % d'emplois locaux et je pense qu'avec tout ce qu'on a comme population spécialisée dans le nucléaire, on pourrait passer de l'autre côté, c'est-à-dire 55 % en local et 45 % pour l'extérieur. C'est un point de vue un petit peu personnel. Il faut des garanties. Donc, j'ai dit pour la sous-traitance,

Pour l'ensemble des projets, nous avons été surpris de l'enveloppe accordée à la formation et à la sécurité. Ce poste-là, c'est le plus bas. Il y avait 30 000 €. C'est peu par rapport à la somme globale du projet. C'est la réflexion générale du groupe. La sécurité, la formation, c'est quand même la base pour ce genre de projet. Est-ce que *newcleo* va gérer et coordonner une formation locale ? Voilà pour le groupe citoyen.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup Michel de ce résumé. Et après évidemment, tu pourras intervenir en tant que toi, en tant que sujet. Voilà, je vais vous donner la parole, Monsieur Billaud et Madame Verrhiest, peut-être pour que monsieur Billaud dise quels sont, selon lui, les enjeux que lui, il identifie au point de vue socio-économique, les craintes et les attentes. Et puis vous allez aussi compléter...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Ma doléance est convenue avec Monsieur Billaud. C'était juste pour revenir sur un chiffre. Michel, je suis désolé, le chiffre de 30 000 € est erroné. En fait, c'est une mauvaise lecture du dossier. Si vous regardez la page - alors attendez, je remets mes lunettes – 150, en fait, ce sont des millions d'euros. Et c'est 48 millions d'euros sur l'aspect formation. Donc, c'est quand même considérable. Voilà.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci pour cette réponse. Et voilà. Et pour ce point important pour le groupe citoyen qui a relu le DMO et qui aussi peut, comme nous toutes et tous, faire des erreurs. Monsieur Billaud, sur les enjeux socio-économiques, les attentes, les craintes. On voit que la question de la sous-traitance a été abordée par le groupe citoyen, mais pas que. Voilà.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Rebonjour à toutes et tous. Donc je le redis, mais c'est quand même important de de préciser. Je représente un peu plus de 100, 107 entreprises, un peu plus de 4000 salariés sur la région Centre-Val de Loire. Donc c'est évident que si le projet *newcleo* se fait, mes adhérents espèrent pouvoir bénéficier de cette « manne » entre guillemets. Ce que j'aimerais préciser, plusieurs choses, c'est que dans l'ensemble de mes adhérents, j'ai tout type d'entreprises, donc de TPE, PME à des groupes et filiales de groupes et dans tout secteur, c'est-à-dire que c'est du BTP, c'est de l'ingénierie, c'est la protection de sites. On parlait des aspects sécurité, c'est de la formation, etc. Donc voilà le premier point.

Donc évidemment, comme le groupe citoyen, j'espère qu'un certain nombre de compétences de mes adhérents seront utilisées pour le projet et j'en suis assez convaincu. Je pense qu'il faut aussi garder en

tête pour peut-être éclairer le débat aussi, c'est qu'une entreprise, elle s'installe sur un territoire parce qu'il y a une certaine visibilité, un certain nombre de projets, et elle reste sur ce territoire où elle va se déplacer en fonction de comment les autres territoires vont bouger. Et vous n'êtes pas sans savoir que pas très loin d'ici, et ça reste assez proche, il y a Penly avec deux EPR2. Donc il y a un certain nombre de bases régionales importantes dans notre région. Il y a assez peu de sièges sociaux. Si on regarde cela, il y a beaucoup de bases régionales. Par contre, derrière, je réduis ma base régionale ou je la supprime pour en faire juste un bureau ou derrière je la développe, ça va être en fonction des projets qui vont se mettre sur le territoire.

Donc on l'a évoqué, *newcleo*, c'est un projet important. Alors petit, si on remet dans la perspective d'EPR2, de chantier EPR2, mais dans la temporalité - c'est pour ça que j'ai insisté tout à l'heure sur la temporalité - il y a un certain nombre de filiations nucléaires depuis les années 60 sur les centrales en exploitation, sur le démantèlement. Et je pense qu'il faut voir aussi *newcleo* dans cet axe-là en disant : pour un certain nombre d'entreprises, je vous ai dit, les visites décennales vont se terminer, donc il y aura un creux pour un certain nombre d'entreprises. Donc, derrière d'avoir ce projet là, ça permet d'attendre aussi des EPR2 et des vagues de VD5 des 50 ans, voire des 60 ans si la décision est prise fin d'année par l'État, et l'ASNR a des garanties d'EDF. Donc je pense qu'il faut voir ça. Et donc mes adhérents voient ça d'un bon œil dans une perspective de continuité de *business*.

Un point que j'aimerais préciser, parce qu'on a tendance à opposer un peu les projets et même les natures d'activité. Je suis aussi, moi, un citoyen et mes adhérents, la plupart sont des citoyens aussi du territoire. Donc on n'est pas contre, ou le tourisme ou le Parc naturel, on en bénéficie et mes enfants grandissent sur ce territoire. Le tout c'est de faire ça harmonieusement. Et je pense qu'il faut faire confiance d'une part à l'État et on ne l'a peut-être pas... ils ne sont pas intervenus, mais ils ont un stand, à l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection qui est le gendarme du nucléaire. Je reviens un petit peu sur... je suis un petit peu plus long, mais je rebondis sur ce qui a été dit tout à l'heure : sur l'inondation, c'est l'ASNR qui a mis en place des modifications Post-Fukushima et si vous passez tous le long de la route de la centrale, vous voyez les diesels d'ultime secours qui sont un système de redondance pour pallier en cas d'inondation, de tsunami, etc.

Donc on a la chance en France, entre l'Autorité de sûreté nucléaire, on a, vous n'êtes pas sans savoir, je pense - comme vous êtes intéressés, là, au débat, donc, vous êtes intéressés, je suppose, à ce qui se passe sur la centrale - Il y a un audit WANO en ce moment, donc des experts internationaux qui viennent et qui font le tour des 19 sites une fois par an. Bon ben voilà, on a un certain nombre de verrous. Alors, c'est une activité à risque, c'est une activité industrielle. Mais l'idée, et je pense que *newcleo* est dans cette logique là, et tout acteur du nucléaire, j'insiste bien, tout acteur du nucléaire et tout salarié du nucléaire a cette culture de la sécurité et sûreté. Parce qu'on n'est pas : la journée, je suis salarié d'EDF, de *newcleo* ou d'un prestataire, et puis le soir, je suis citoyen de Chinon, de Tours ou de Saumur. Donc il ne s'agit pas d'opposer et bien de comprendre comment on peut tous travailler ensemble pour faire un territoire le plus harmonieux possible. Voilà, je déborde un peu, mais je pense que c'est important de ramener l'église au centre du village.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. Madame Verrhiest-Leblanc peut-être pour préciser sur les enjeux que vous, vous avez identifiés, donc en positif et en négatif sur le territoire en termes d'emploi et de formation.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Oui, et puis ça va, ça va rejoindre les propos de Michel tout à l'heure pour le groupe citoyen, je l'ai dit tout à l'heure sur les estimations qui sont faites à ce stade sur le projet, on est donc sur 1 000 emplois en phase chantier, 300 salariés en phase d'exploitation. Si on prend le centre nucléaire de production d'électricité d'EDF de Chinon dont on a beaucoup parlé, aujourd'hui, c'est à peu près 1 700 salariés. Je crois qu'en emplois tout confondu, emplois induits et indirects, on est à plus du double. Et c'est 10 000 personnes qui vivent grâce à ce centre. Donc, on voit qu'au-delà des chiffres que j'évoque sur le projet *newcleo*, on aura un facteur multiplicateur sur les emplois qui sont induits à terme et les personnes qui pourront bénéficier

de ce projet. Je pense qu'en termes de de plus-value socio-économique. Ce n'est pas mineur sur ce territoire là.

Vous évoquiez, Michel tout à l'heure, l'enjeu de la prestation. Effectivement, de la prestation locale, je le disais tout à l'heure, sur le Schéma de cohérence territoriale de votre territoire, il est inscrit comme ambition pour les prochaines années, de renforcer cette filière nucléaire et de favoriser l'emploi local. Nous avons effectivement affiché des premiers chiffres qui seront retravaillés, puisqu'on est en première estimation, et il est évident - on a eu des premières discussions avec l'association PEREN - qu'on souhaite que ce projet soit un vrai projet de territoire et qu'il vienne, et c'est pour ça qu'on a choisi, parmi les multicritères que j'évoquais, ce territoire, parce qu'on a déjà cet écosystème d'entreprises de natures diverses qui vont soutenir notre projet et dont on aura besoin. On a des règles, bien sûr, sur la sous-traitance et sur les prestations, et on essaiera d'avoir des critères qui permettent de favoriser les compétences locales, voire d'avoir des actions avec les acteurs de la filière. Alors au niveau national, on sait que le GIFEN travaille beaucoup sur ces sujets, sur les formations nécessaires à développer et sur des métiers qui sont aujourd'hui en tension dont on aura besoin, notamment les soudeurs, les tuyauteurs, et il y a d'autres métiers, instrumentistes par exemple. On sait que ce sont des métiers en tension sur le nucléaire et on a une stratégie effectivement de renforcement de la formation, de création de modules de formation qui sont déjà esquissés par des acteurs, dont PEREN, dont le GIFEN et d'autres acteurs.

Vous évoquiez également de la formation, peut-être interne. Alors, c'est vrai que dans le cadre de notre projet, il y a... on parle beaucoup du projet de réacteur puisqu'on est sur ce territoire pressenti ici, mais on a également notre installation envisagée de fabrication de combustible, et on a déjà anticipé ce besoin de formation interne en créant un centre non nucléaire qui s'appelle *Faster*, qui va permettre justement à terme, de former nos opérateurs en plus des formations initiales et continues autres à disposition de la filière. Mais on s'engage bien sûr à s'investir pour les développer, et c'est au bénéfice de *newcleo* pour ces projets. Mais je crois que Arnaud Billaud l'a dit parfaitement, le fait d'aller soutenir des métiers en tension et de développer, continuer le développement de métiers - parce qu'il y a des vagues de départs, le président Macron le disait il y a quelques semaines - à l'horizon de dix ans, c'est 100 000 postes supplémentaires à penser dans le nucléaire du fait de la relance, notamment EPR2, mais également du prolongement de la vie des installations. Et dans ces 100 000 postes à venir, 50 %, c'est du renouvellement du fait de départs et 50 %, c'est de la création de postes et tout ce qui va permettre dans le calendrier d'anticiper ces changements va être au bénéfice derrière d'autres projets, notamment pour les acteurs historiques.

Ça, c'était important. On n'a pas parlé dans les dans les retombées - et peut-être c'est un sujet tabou en France, bien qu'on soit un des pays les plus concernés - des taxes et des impôts qui sont également inhérents à ces projets. Je voudrais quand même en dire quelques mots. J'avais essayé de noter en préparation de cette table ronde quelques taxes. Il y a des taxes qu'on appelle des taxes *one shot*, c'est-à-dire qu'on paye une fois : ce sont les taxes d'aménagement et des d'autres types de taxes sur lesquelles je ne vais pas revenir, où les sommes sont conséquentes, plusieurs centaines de milliers d'euros, mais on les paye une fois, et puis après il y a des taxes annuelles, et des taxes annuelles, il n'y en a pas mal : Il y a la taxe foncière pour les terrains non bâtis, il y a la taxe foncière pour les terrains bâtis, il y a la cotisation foncière des entreprises et puis il y a une taxe particulière sur laquelle l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection pourrait revenir, c'est-ce qu'on appelle la taxe pour les installations nucléaires de base. Je n'en parlerai pas. Mais sur les trois taxes que je vous ai évoquées, c'est plusieurs millions, au-dessus de la dizaine de millions par an pour le territoire. Et je pense que c'est important de le dire, qu'il y aura aussi, au-delà des emplois, des retombées de cette nature.

Après, sur la formation, je pense qu'on va en parler, donc je ne vais pas être plus long et laisser le temps pour les questions.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. On va passer au temps de questions-réponses. Ce que je vous propose, c'est qu'on se donne une vingtaine de minutes autour de ces sujets : Emploi et formation. Et là, comme l'a dit madame Verrhiest, pourquoi pas : Finances locales, si je résume bien. Et puis après on enchaînera si vous le voulez bien. On a bien entendu qu'il y avait d'autres questions, certains et certaines qui étaient frustrés de la

séquence précédente, donc on refera un tour de questions-réponses. Voilà. Merci. Il y a le monsieur en casquette noire. Excusez-moi pour ces désignations.

M. Rodolphe X - Participant

Merci Rodolphe. Sujet tourangeau et depuis peu à Stop *newcleo*. Donc là, je me rattrape aussi de la séance précédente parce que je voulais dire quelque chose, qui moi m'a surpris quand je l'ai appris - donc c'est pour le public que je parle là. C'est qu'en fait, le débat public, là, il est fait à la demande de *newcleo*, et de RTE, mais on ne les voit pas. Et *newcleo*, à la fin du débat, fait ce qu'il veut des conclusions et il paye, sauf les salaires des gens du CNDP, il paye le débat. Donc ça je pense que c'est intéressant de le savoir quoi. Une autre chose aussi, c'est qu'on parle de l'implantation à Beaumont-en-Véron, mais on ne se rend pas compte que c'est énorme, quoi. C'est 20 mètres de haut. Si je comprends bien, c'est sept étages, l'équivalent de sept étages. La cheminée est à une hauteur de 9-10 étages sur une barre qui fait dans les 120 mètres - enfin, Ghislaine pourra le préciser - 120 mètres de large sur 80 mètres de profondeur. C'est un truc que je ne sais même pas s'il y a d'autres immeubles aussi imposants dans la région. Donc c'est quand même quelque chose d'énorme, quoi. C'est- ce n'est pas du petit, ce n'est pas du mini, ce n'est pas de... Donc ça, c'est la deuxième chose.

Puis la troisième chose, c'est Monsieur de PEREN, là, qui me fait venir, c'est qu'il a tenu un discours que moi, je me rappelle avoir entendu sur la technologie des centrales nucléaires de base américaine et qui rassurait. Et puis il y a eu Fukushima. Donc quand il racontait la Loire qui passe, c'était exactement comme l'océan Pacifique au Japon. Mais ça n'a pas empêché... et depuis, on sait que des responsables français ont dit que le zéro risque n'existe pas. Voilà.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors je vais juste... enfin, pour confirmer ce que vous venez de dire, Monsieur, c'est-à-dire que c'est la règle pour tous les débats publics, quels qu'ils soient : c'est le maître d'ouvrage qui saisit la Commission nationale du débat public de son dossier au moment où il le juge opportun, quand il considère que son dossier est assez mûr pour être débattu, pas encore assez avancé, pour qu'il puisse être modifié. La Commission nationale, qui est une autorité administrative indépendante, décide de ce qu'il convient de faire en toute indépendance. C'est la Commission qui décide. Et si c'est un débat public, il est vrai que le débat public est financé par le maître d'ouvrage. En l'occurrence, c'est *newcleo*. Et donc, ça se passe comment ? Il y a un budget, un montant qui est négocié entre la Commission nationale et le maître d'ouvrage, et les fonds sont appelés au fil du débat. Donc, il y a plusieurs versements et ça rentre sur ce qu'on appelle un fonds de concours. Donc, ça devient des crédits d'État.

Et donc les fonds sont dépensés par la Commission du débat public. Et donc ce n'est pas *newcleo* qui décide de la façon dont les fonds sont dépensés, c'est la Commission du débat public et, modestement, la Commission particulière du débat public. Voilà. Ça, c'est le point que je voulais signaler. Il est vrai, vous l'avez signalé, que nous sommes indemnisés sur le budget de la Commission nationale, donc pas sur le budget du débat.

Et dernier point, dans le compte rendu que nous rédigeons à la fin du débat, il y aura un élément, un chapitre détaillé qui exposera dans le détail le montant du débat, les dépenses et les différents postes que nous avons engagés pour organiser ce débat. Voilà ce que je peux dire en complément de ce que vous avez dit, Monsieur.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci. peut-être un temps de réponse pour madame Verrhiest et monsieur Billaud, puisqu'il y avait deux questions qui s'adressaient à chacun d'entre vous.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Si vous voulez que je rebondisse sur ce sujet, oui, effectivement, confirmer les mots de monsieur Pavard et tout à l'heure, c'est vrai qu'on était interpellé soit en conférence, soit dans la salle sur des modalités d'information, des choix de dates, des modalités de débat, en tant que porteurs, avec RTE, on se plie à la décision de l'Autorité et on suit, comme tout intervenant, notre participation. Ce n'est pas nous qui pilotons ce débat public.

Vous aviez d'autres questions : sur l'implantation à Beaumont-en-Véron et sur la taille du bâtiment ? Alors, vous avez sur le territoire, je crois que c'est l'entrepôt Super U qui, dans les dimensions qu'il représente est à peu près, à quelque chose près, similaire au bâtiment réacteur. Sur ce bâtiment réacteur, on le disait, il y a une partie enterrée - ça a été redit tout à l'heure - et il y aura une partie supérieure à 22 mètres de haut à peu près. Ce que je vous invitais à voir tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez là, les simulations et les images 3D qui ont été faites pour voir l'intégration paysagère, mais vous avez d'ores et déjà sur votre territoire et sur cette zone d'activité des bâtiments de cette élévation. Voilà.

Sur le Post-Fukushima, je pense que l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection pourrait s'exprimer et Arnaud Billaud l'a invitée tout à l'heure. Après voilà, je pense que c'était les points qui étaient évoqués. Je ne sais pas si Monsieur Billaud voulait compléter.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Oui, juste sur le premier point, puisque vous avez... si vous permettez, je réponds à Madame par rapport à ce que vous avez sous entendu : je ne suis pas rémunéré ni par *newcleo*, ni par le débat public, donc ça mérite d'être clair. Et vous avez raison, Monsieur, dès qu'il y a une industrie, il y a des risques. Il ne s'agit pas de les nier, il s'agit juste de dire en face des risques, qu'est-ce qu'on met en place pour diminuer ce risque ou que ce risque devienne acceptable ? C'est tout ce que j'ai essayé de dire. Et j'ai essayé de dire qu'on a la chance en France - et je pense, et je le pense vraiment - qu'on a l'ASNR qui est indépendante, on peut penser ce qu'on veut, etc. Mais vous avez évoqué Fukushima, où il y a un certain nombre de mesures qui ont été imposées à l'exploitant. En l'occurrence EDF s'y est plié comme *newcleo* se pliera aux injonctions de l'ASNR. Donc voilà, c'est juste ce que j'essayais de préciser.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur ce point, simplement, Carmen, pour préciser un point, puisque c'est une des dernières questions qu'on a reçues sur la plateforme. Rappeler... Je prends l'intitulé de la question et ce ne sont pas mes mots. Il y avait : est-ce que les acteurs privés ont un passe-droit par rapport à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. On a tous les mêmes règles qui sont des règles contraignantes, parmi les plus contraignantes au niveau mondial. L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection française est reconnue pour sa rigueur et des contraintes fortes et un suivi très fin des exploitants, qu'ils soient privés - il existe aujourd'hui des exploitants privés d'installations nucléaires de base - ou publics, on a tous les mêmes règles et ces règles sont améliorées de façon continue au fur et à mesure des retours d'expérience. Elles sont durcies et post-Fukushima, les contraintes sont colossales, effectivement.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je voudrais juste d'abord remercier l'ASNR qui était présente à presque toutes nos réunions. Je tiens à le remercier, à les remercier et à chaque fois, à chaque réunion, ce principe que vous venez d'évoquer a été rappelé par les responsables de l'ASNR et en particulier lors de la réunion, alors qui est en visio, qui s'est tenue le 5 mai, où les aspects de sûreté et de sécurité étaient évoqués. Voilà, donc merci à vous encore une fois.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Qui est toujours là... Alors voilà, il y avait la dame qui avait une réaction et voilà, après il y avait là et puis après, il y a deux ou trois autres questions, on va les prendre.

Participante

Vous parlez de hauteur de bâtiment de 22 mètres lors des échanges, en fait, à Saumur, j'ai entendu parler d'une cheminée de 30.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors oui, j'ai parlé des bâtiments, je n'ai pas parlé de la cheminée. La cheminée qui est anticipée, est une cheminée qui fera 36 mètres et trois mètres de diamètre si je ne m'abuse. Et d'ailleurs sur la simulation 3D, les deux sont représentés. Mais vous avez tout à fait raison.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

...Lève-toi là peut être.

M. Michel NICOLET – Participant

... Non, c'est que je vais boire un coup. Non, je suis venu boire un coup. Pardon... Tout à l'heure, c'était groupe citoyen. C'est fini. Je ne suis plus groupe citoyen. Je vais dans la salle, je vais prendre mes papiers, je vais.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Aller très bien. Comme vous voyez, l'impartialité s'adresse aussi à l'égard du groupe citoyen.

M. Michel NICOLET – Participant

Donc je n'ai plus la casquette groupe citoyen. C'est fini pour moi. J'ai passé un bon moment avec vous parce qu'on a quand même beaucoup travaillé sur ce DMO. J'ai appris beaucoup de choses et je suis confiant pour l'avenir, pour mes petits-enfants pour qui je vais fêter un 18^e anniversaire dans une heure. C'est pour ça que je dois partir, ce n'est pas pour le foot.

J'avais quelques chiffres qui me sont apparus : la hausse du taux de chômage au quatrième trimestre 2025 était de 7,9 % pour la France. Au premier trimestre 2026, il est de 8,1. On s'aperçoit qu'on est en train de glisser. En mars 2023, le taux de chômage de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est de 6,6 %. Au quatrième trimestre 2025. Le département est à 7,1 %. La communauté Chinon Vienne et Loire est à 6,1 %. Le plus faible taux du département grâce au nucléaire. La hausse du... Ah oui, un dernier chiffre, qui est paru cette semaine dans la presse. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Indre et Loire, c'est 14,1 %. Pour ceux qui sont répertoriés, pas ceux qui ne se déclarent pas et qui ne vont pas au RSA et compagnie. Pour Chinon, on pourrait se dire c'est moins : non, c'est 18 %. Dans ce contexte économique, pouvons-nous laisser passer une telle opportunité d'emplois ? C'est la question que je pose aujourd'hui aux élus absents et aux élus présents. Heureusement, il y en a. C'est une opportunité. Une opportunité pour la transition énergétique - on en parle tous les jours, on le constate tous les jours quand on va faire notre plein.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci, Michel. 30 secondes pour conclure...

M. Michel NICOLET – Participant

Je continue. C'est une opportunité pour l'emploi local. 45 % du projet mais peut-être plus bientôt. C'est une opportunité pour le locatif, pour le commerce.... Il y a bientôt plus de piles ... les écoles, etc. C'est une opportunité pour nos poubelles, nos poubelles nucléaires. Ici on en a pas mal, mais on a une société qui dit : moi je vous les ramasse et je les recycle et je refais de l'électricité avec et je nettoie ça. Plus besoin de les envoyer à Bure, ou très peu. Donc quelque part, je dis merci. Et si j'étais un élu politique, je dirais banco.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci Michel pour cette intervention. Donc, comme vous voyez, il y a le groupe citoyen et il y a les personnes en tant que telles. Donc, merci pour cet avis, et la question aux élus, aujourd'hui absents. Il y avait Monsieur qui avait une autre question ici, Monsieur et Madame qui voulait aussi réagir. Et vous aussi Madame. Ok. Vous voyez que peu à peu, nous glissons de la formation-emploi grâce à cette intervention de Michel. Voilà, si vous avez des questions là-dessus ou sur un autre sujet, on va commencer à y aller.

Participant

Alors Bon, Merci. Je vais poser deux questions. Une première sur... En effet, et Michel a raison, il y a de l'argent qui est mis dans ce dossier. Et si on mettait autant de pognon, pardon, d'argent et de fonds publics sur la sobriété énergétique, combien d'emplois créerions-nous dans le Chinonais pour isoler les bâtiments, pour faire des mobilités douces pour... Voilà, est-ce que la question de : pourquoi cette énergie a été suffisamment posée ? Est-ce que la réponse à cette question a été satisfaisante ? Pourquoi cette énergie nouvelle voulue par ce porteur de projet ?

Et puis surtout aujourd'hui, une question d'actualité on va dire. On a un article dans La Tribune cette semaine. J'ai l'impression que cette question-là n'a pas été du tout posée aujourd'hui. *newcleo* on voit bien, il est lâché par nos élus locaux. Déjà, on ne les voit pas, Monsieur Dupont n'est pas là. C'est pourtant bien lui qui est porteur d'un deuxième EPR. C'est pourtant bien lui qui est président du SIEIL. Le président du SIEIL, ce n'est pas rien quand même ! Il y a le bon Dieu et puis le Président du SIEIL... Et ce monsieur n'est pas là pour défendre son projet, votre projet, c'est inquiétant. Et vous avez aussi là une Commission du débat public qui fait son travail, qui nous permet de nous exprimer, qui nous permet de vous rencontrer et de discuter avec vous. Mais en même temps, à côté, en marge, une entité nationale de chercheurs, d'experts économiques nous dit : *newcleo* non, c'est du pipeau, on n'y croit plus. Qu'ils aillent aux États-Unis eux aussi. Aux États-Unis, ils ont du plutonium.

Voilà donc où est-ce qu'on en est aujourd'hui par rapport à ce projet *newcleo* qui est en train de se faire lâcher par Macron qui l'a lancé ? C'est assez étonnant et j'aimerais bien avoir la position, comment vous vous situez par rapport à cette actualité ? Est-ce que vous allez nous dire : Ne vous inquiétez pas, on n'en sait rien encore. Vous savez, les décisions ne sont pas, elles ne sont pas encore tout à fait prises. Ou bien est-ce que vous nous dites : Bon ok, en effet, on arrête le débat public, c'est plié et fin de la question.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci. Merci beaucoup. Du coup, cette question, elle est adressée... ces questions sont adressées à la fois à *newcleo* et à la CPDP, et à n'importe qui qui aurait envie de répondre ? OK. Madame Verrhiest Laurent, et puis après n'importe qui...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Merci pour votre expression. Alors, il y avait différents sujets. Je vous rejoins totalement sur la sobriété énergétique et ça a été déjà repris par pas mal d'acteurs au niveau national, dont le Président de la République. Dans l'avenir énergétique de la France, il y a bien sûr un enjeu de sobriété énergétique et il y a aussi un enjeu d'électrification. Quand on regarde des rapports - et d'ailleurs notre co-porteur RTE a fait un rapport à l'horizon 2050 sur l'avenir énergétique de la France - et c'est un bouquet de solutions qui aujourd'hui répond aux besoins français et qui répondra demain avec des besoins qui vont augmenter très fortement dans les prochaines années. Et donc il faudra faire de la rénovation énergétique des bâtiments.

Et d'ailleurs, tout à l'heure, quand on a évoqué les questions de logement, je le disais, sur votre territoire, il y a beaucoup de logements individuels, du logement ancien, construit avant les années 90 et qui nécessitent effectivement une politique de rénovation énergétique importante. Et je réponds à votre question, Monsieur. Enfin, sauf si vous jugez que ça ne répond pas, et à ce moment-là, je vous laisse rebondir parce qu'on nous a reproché de ne pas rebondir assez. Donc n'hésitez pas si ça ne répond pas à votre question. Mais ça me semblait être dans le scope. Effectivement, pour moi, c'est complémentaire.

Ensuite, vous évoquiez cette décision. Alors effectivement, il y a eu l'article de La Tribune. Alors qui est, qui a été vu par tout le monde et qui est beaucoup repris... Je vois que vous lisez la presse, et vous avez sans doute lu les articles des Échos qui sont parus à la suite, où - je vais vous citer une phrase, puisque j'ai l'article sous les yeux : « La décision n'est pas rendue », déclare aux Échos Bruno Bonnell, le Secrétaire général pour l'investissement rattaché à Matignon, qui balaie les rumeurs. Donc voilà, vous pouvez regarder cet article des Échos du 28 mai, où le SGPI a dit qu'effectivement ce qui avait été publié dans La Tribune était de la rumeur et était faux. La décision n'est pas rendue, elle le sera dans quelques mois. Aujourd'hui, c'est le temps du débat et ce qui a été publié n'engage que la journaliste qui l'a publié et ses sources. Donc ça répond également à votre question.

Lâchés par les élus locaux... Je finis de répondre puisque c'était le troisième point et on vous repassera la parole si la CPDP le souhaite. Là encore, ces propos n'engagent que vous. On était il y a quelques jours avec les élus des communes concernées par ce projet. Les discussions sont en cours. Le fait qu'ils ne participent pas aux événements, je me suis déjà exprimé sur le contexte particulier de la temporalité de ce débat, et je les laisse s'exprimer sur ce sujet-là. Mais ces propos là, je ne les confirme pas et je me porte en faux sur ces propos.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci, c'est très clair. Je vois une demande de tac au tac, on va faire tourner la parole. Mais il y avait vraiment une demande lors de la réunion de mi-parcours de tac au tac. Donc peut-être une réaction. Et puis Laurent, Laurent Pavard, comme vous avez aussi parlé du débat public, la CPDP, notre président va aussi se prononcer.

Participant

Peut-être que ce serait prêt pour lancer une polémique et ce n'est pas le but de la manœuvre. Mais vous réagissez par rapport à cette annonce dans La Tribune, vous réagissez en disant dans la presse encore qu'aux États-Unis, il y a ce qu'il faut comme plutonium depuis la fin de la guerre froide et qu'il vous permettrait de toute façon de travailler avec eux.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur la stratégie industrielle de *newcleo*, je crois qu'elle avait été présentée lors de la réunion de lancement : la feuille de route comporte un projet d'usine de fabrication de combustible et un ensemble de réacteurs. Le premier, c'est le 30 mégawatts électrique envisagé sur ce territoire, et ensuite un parc de 60 réacteurs de 200 mégawatts. Dès le départ, on a affiché que notre entreprise française avait une dimension européenne avec un projet de 20 réacteurs en France, 20 autres en Europe et 20 autres à l'international. Les États-Unis, premier pays nucléaire mondial en termes de nombre de réacteurs et de puissance déployés aujourd'hui, disent : nous voulons partir sur la fermeture du cycle du combustible. Nous croyons en la quatrième génération et nous rendons accessible du plutonium pour fabriquer du combustible MOX et finalement - reprendre les objectifs qu'évoquait Michel - de travailler à produire de l'électricité avec des matières aujourd'hui valorisables, en évitant de produire plus de déchets, notamment des déchets qu'on enfouirait profondément. Donc, je pense qu'il était quand même important pour *newcleo* de se positionner sur ce pays, grand pays, qui aujourd'hui ouvre cette voie là.

Et d'ailleurs, ces développements qui sont envisagés aux États-Unis viendront soutenir les projets français. Et je crois que *newcleo*, et notre fondateur s'est exprimé également dans la presse là-dessus, partir en partie aux États-Unis pour développer des réacteurs et une installation de fabrication de combustible MOX

ne veut pas dire qu'on arrêtera les projets en France, mais qu'au niveau technologie, au niveau partenariat stratégique, au niveau démonstration de la puissance de cette feuille de route industrielle, ce sera plutôt bénéfique pour ces projets français dont on espère avoir des signaux positifs dans quelques mois pour pouvoir les déployer aux côtés d'autres porteurs, avec d'autres technologies. La solution n'est pas unique et d'autres entreprises sont aujourd'hui sur ce développement de réacteurs de quatrième génération.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors juste un complément, une parenthèse. Je ne pense pas que Monsieur Trump laissera partir son plutonium en Europe. Donc le plutonium américain restera là-bas, c'est clair. Donc s'il y a une usine, ce sera pour les développements aux États-Unis, pas chez nous. Sur le débat, est-ce qu'il faut continuer ? La question a été posée. Est-ce qu'il faut arrêter le débat compte tenu d'un article de presse ? Alors, dans ma carrière de débats publics, j'ai déjà eu le cas où le maître d'ouvrage disait : ah ben moi j'arrête. Bon, donc dans ce cas-là, on peut se poser la question si on continue le débat. La réponse qui a été donnée par la Commission nationale, qui est compétente pour dire si on arrête un débat ou si on continue, c'était : on continue.

Bon, voilà. Le public doit pouvoir s'exprimer jusqu'au bout et en l'occurrence, on n'a aucun élément, comme l'a dit madame Verrhiest, qui nous permettrait de dire : non, on arrête le débat. Enfin, même si nos clients nous disaient on arrête notre projet, la décision reviendrait à la Commission nationale du débat public. Voilà. Aujourd'hui, on n'est pas, on n'a pas d'éléments qui nous amèneraient à dire on arrête le débat, on continue et de toute façon, le débat, on a encore une réunion importante le 10 juin - je vous invite à vous connecter, vous aurez les références sur le site du débat - ça sera consacré à la dimension économique du projet de l'entreprise *newcleo*. Donc je pense que c'est quelque chose de très important et intéressant. Il y a beaucoup d'implications. Voilà.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Juste pour préciser un truc, qu'on a bien vu, là, les questions. Donc Monsieur et Madame, Monsieur, Madame, je voulais savoir s'il y avait des questions qui portaient encore sur la dimension socio-éco locale ou si ça y est, on est parti dans le temps questions réponses, ping-pong ? Parce que si Monsieur Billaud a envie de partir, voilà, c'est pour vous... D'accord, c'est bon, c'est bon. Non, non, mais c'est pour c'est pour s'assurer... Vous vouliez apporter une précision, Madame Verrhiest-Leblanc Et puis après il y a Monsieur...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Puisqu'on peut rebondir, je rebondis. Effectivement, dans la mesure où *newcleo*, de toute façon, confirme que ces projets en France restent aujourd'hui d'actualité, il est important pour nous de poursuivre le débat qui est quand même inscrit comme une disposition du Code de l'environnement pour poursuivre les autorisations administratives. Donc pour nous, c'est essentiel et nous le souhaitons ainsi qu'avec notre co-porteur RTE. Et puis sur le fait, sur cette rumeur qui était avancée, qui a été finalement balayée de la main par Bruno Bonnell, on l'a toujours dit, notre financement est privé. Bien sûr, nous sommes fiers d'être lauréat de la phase 1 de *France 2030*. Le signal politique est important et les subventions sont significatives, qui ont été attribuées à *newcleo* lors de cette phase : 19 millions d'euros. Mais on a quand même, pour 1 million d'euros, mis 32 millions en face.

Pour la phase 2, c'est en cours d'instruction. Il y aurait des subventions à la clé, on l'a vu sur les premiers lauréats, sur d'autres technologies. On sait très bien que ces subventions seraient un signal... En tous les cas, être lauréat de la phase 2 serait un signal important et stratégique pour nous pour la suite. Mais les financements, on sait très bien aussi qu'ils sont limités - c'est sorti également dans la presse sur la phase 2, on le voit sur les chiffres qui sortent - ils ne suffiront pas à financer le projet. Et donc *France 2030*, phase 2 est pour nous quelque chose d'important, voire essentiel, mais qui n'est pas suffisant en tant que tel pour continuer ou arrêter notre projet.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. La parole à Monsieur... et Monsieur Billaud, je ne voulais absolument pas vous éjecter. C'était si jamais vous vouliez rejoindre le match de foot.

Participant

Une question qui est un peu à cheval sur les aspects économiques, sociaux, sécurité, etc. Simplement parce que du coup, enfin, sur le volet économique, on voit bien que si la stratégie de *newcleo* semble assez claire sur le plan industriel, sur le plan économique, voilà... Enfin, il y a différentes informations qui sont contradictoires et tout ça n'est pas très clair.

Bon, ma question était sur le volet suivant. Vous avez dit tout à l'heure que votre réacteur que vous envisagez à Beaumont-Savigny, serait là pour 60 ans. Vous allez dans ce réacteur manipuler un certain nombre de produits, dont du plutonium, qui n'est pas le produit le plus sympathique au monde et dont, si je ne me trompe pas, ce qu'on appelle la demi-vie, c'est-à-dire le temps que le plutonium perd, prend à perdre la moitié de sa radioactivité est de 24 000 ans. Comment... Même si c'est vrai que ça ne va pas être très facile à, comment dirais-je, à mettre en perspective. Mais comment donc avec une installation prévue pour durer 60 ans, vous gérez, comment dirais-je, toutes les incidences liées à ce matériau à durée de vie très longue ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors effectivement, tu peux te lever.... Christophe Pham qui est un expert du LFR, enfin du réacteur 30 mégawatts électriques chez nous, complètera ma réponse. Effectivement, on est sur une mise en service prévue pour un fonctionnement de 60 ans. On a du plutonium et de l'uranium appauvri qui nous permet de fabriquer le combustible, du combustible neuf qui est mis en réacteur pendant un certain temps et qui ensuite est retraité. Et cette matière, finalement, ça fait un cycle, c'est-à-dire que le plutonium de notre combustible usé va être ensuite réinjecté avec de l'uranium appauvri pour reproduire finalement de façon en boucle. C'est-ce qu'on appelle le multi recyclage de l'électricité. Donc le plutonium qu'on utilise... J'ai l'impression que dans votre question, il y a : est-ce que finalement les combustibles usés qu'on sort, ça va produire du plutonium qu'on va à terme entreposer ou stocker et laisser en héritage ? Non, l'intérêt c'est de fonctionner comme ça, en circuit quasi fermé, et de réutiliser ce plutonium pour produire de l'énergie pendant X dizaines d'années et ensuite de, effectivement, si on arrive à la fin de vie de l'installation, avoir d'autres réacteurs. Et là peut-être que tu veux compléter sur cet aspect. Je ne sais pas si c'était clair.

M. Christophe PHAM - newcleo

Oui. Christophe Pham, donc ingénieur sûreté, côté LFR, côté réacteur. L'objectif du réacteur, c'est de brûler le plutonium. Donc il y a plusieurs isotopes, notamment le plutonium 239, 238 par exemple, et notre réacteur va brûler le 239 pour pouvoir l'éliminer. Et le 238, ce sera pour une autre phase. On peut-être surgénérateur et fabriquer du plutonium 239 à partir du plutonium 238 et générer du combustible. Vous voyez ? Voilà. Donc l'objectif du réacteur, c'est de brûler le plutonium.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci... Prenez le micro pour le tac au tac pour que ce soit enregistré.

Participant

Je réagis parce que. Donc vous êtes sur un projet qui semble vertueux puisque voilà, on tourne en circuit. Mais vous avez dit « quasi fermé », donc le « quasi » c'est quoi ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Le « quasi » et Christophe pourra compléter aussi, c'est que quand on a du combustible usé, il y a bien sûr cette matière... La grosse partie, c'est-cette matière valorisable qu'on peut réinjecter pour fabriquer du combustible. Et il y a une petite part, comme pour les réacteurs EDF aujourd'hui, sur le combustible usé, de produits de fission et ce qu'on appelle d'actinides mineurs... alors les actinides mineurs, ce type de réacteurs pourrait les brûler, pour faire simple. Aujourd'hui, la réglementation actuelle ne permet pas de le faire, mais cela ne présage en rien de l'évolution réglementaire qui pourrait venir, puisque la France mise sur ce type de réacteur et que cela le permet. Mais aujourd'hui, ça ne le permet pas. Ça évoluera sans doute. Et les produits de fission, par contre, ce sont ce qu'on appelle des déchets. Ils seront entreposés, mais c'est une infime partie de ce qui sortira. C'est pour ça que de façon transparente et exacte, je dis « quasi fermée ».

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Vous voulez compléter ? Il me semble que la question c'était peut-être d'avoir une précision en termes de proportion. C'est ça ou quelque chose comme ça ? Qu'est-ce que ça représente ? Non pas du tout, ça suffit ? OK, c'est pour vérifier. Il y avait Madame... Merci beaucoup, Madame Verrhiest-Leblanc. Il y avait Madame, il y avait Monsieur puis Madame. Bon, Ce n'est pas grave, Madame, puis Monsieur, c'est bien. Allez-y Madame, vous avez le micro ?

Participante

Oui, j'avais une question. Vous espérez faire de l'emploi local, en fait ? Donc, avec les gens du Chinois. On annonce des chiffres de demandeurs d'emploi. Savez-vous qu'en fait automatiquement les bénéficiaires du RSA du fait de la loi plein emploi sont inscrits comme demandeurs d'emploi ? Et savez-vous qu'en fait France Travail refuse de les accueillir parce qu'ils n'apparaissent pas dans leurs statistiques ? Parce qu'effectivement ils sont suivis par d'autres services ? Donc en fait, ça c'est quelque chose de concrètement vérifiable par vos services. Et puis parmi les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, un certain nombre attendent simplement leurs droits à retraite - il faut se référer à la pyramide des âges _ et puis d'autres, effectivement, prient le Bon Dieu, entre guillemets, de ne pas avoir d'emploi du fait de problèmes de santé ou de problèmes familiaux. Et donc là, effectivement, ne seront jamais ou très peu employables. Et puis il y a aussi toute la part de la population qui est inscrite effectivement automatiquement, mais qui n'a rien demandé. Qui effectivement n'est pas favorable à travailler dans un milieu comme celui, effectivement, de *newcleo*. Donc au total, effectivement, est-ce que vous ne risquez pas d'appeler d'autres personnes plutôt que le milieu local, pour la formation, pour l'emploi et en termes d'emploi, tout ce qui est tourisme va certainement se casser la figure pris en sandwich entre deux centrales, clairement.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci pour l'intervention.

Participante

On a acheté en 2020 en fait de quoi faire des gîtes de tourisme classé trois étoiles. Si j'avais su, nous ne l'aurions pas fait.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Monsieur Billaud. Et puis après madame Verrhiest-Leblanc pour compléter.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Je me permets de donner quelques éclairages. Je pense que quand on dit local, on ne pense pas que Chinon. Parce que... vous permettez que je vous réponde. Pourquoi ? Parce que, je crois que c'est. Michel qui l'a très bien dit, on a la chance sur le Chinonais d'être en région Centre. Il y a deux endroits, c'est le Vendômois et le Chinonais qui ont les taux de chômage les plus faibles possibles. Donc ça ne veut pas dire que tout le monde est en plein emploi, etc. Mais c'est quand même les deux endroits. Et c'est-à-dire qu'on peut considérer au bémol - je prends des guillemets - mais qu'on est quasiment en plein emploi. Ce n'est pas le cas du Saumurois qui a un taux de chômage plus important. Et ce n'est pas le cas de l'agglomération de Tours. [*Brouhaha*]

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

On s'écoute les uns les autres et pour le tac au tac, vous récupérez le micro. Sinon ? Oui parce que sinon...

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Vous ne pouvez qu'abonder sur ce que je viens de dire. Ce que j'ai dit, et c'était le débat précédent, on a parlé des impacts, et un des impacts importants, c'est la mobilité. Et bien si je suis désolé... En fait, il y a des gens qui habitent à certains endroits et il y a du travail à d'autres endroits. Donc, ce qui est important, c'est les mobilités et en particulier les mobilités douces. D'où le lien que j'ai rappelé tout à l'heure avec le Serm sur Tours. Et les élus de tous bords ont cette conscience de l'axe, j'allais dire même Blois-Tours-Angers. Parce que vous n'allez pas mettre une centrale nucléaire ou d'autres industries dans Tours ou à Angers, etc. Par contre, il faut faire venir la population. Alors une partie s'installera. Une partie restera dans l'agglomération tourangelle, etc. Donc l'enjeu à la fois de la formation, des mobilités et de l'emploi, c'est de faire venir ces gens. Une partie seront locaux et une partie seront un peu au-delà de ce qu'on peut dire, le cercle Chinonais. Mais c'est vraiment l'enjeu.

Et ce que je peux vous dire, c'est que ce soit sur le Saumurois, sur le Chinonais surtout et au-delà de la région et même des deux régions, il y a cette notion-là, et c'est valable pour le nucléaire, mais c'est valable, on peut évoquer l'hôpital de Chinon, on peut évoquer le tourisme, on peut évoquer un certain nombre de secteurs et la problématique est la même partout. Et encore une fois, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, je pense que c'est faire fausse route, si je peux me permettre, d'opposer tourisme à nucléaire ou nucléaire à tourisme, à l'agriculture, etc. On a des dynamiques, on a des dynamiques qui sont complémentaires et l'idée n'est pas d'opposer l'un à l'autre. Voilà, j'espère avoir répondu sur l'aspect formation-emploi. Voilà.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Bon, merci beaucoup. On voit que vous n'êtes pas d'accord. Il y a un désaccord. On voit bien que ça arrive pendant le débat public. Madame, si vous voulez reprendre la parole après, il y a Monsieur qui levait la main depuis longtemps derrière, et puis il y a Madame devant aussi qui voulait... C'était ça la question ? OK, très bien. Bon ben voilà.

Participant

Michel, je suis un habitant du Véron. Moi je suis arrivé un peu... je ne suis pas arrivé, je ne suis pas né dans le Véron, j'y suis arrivé. J'ai appris à vivre avec le nucléaire, que je ne connaissais pas. A priori, je n'étais pas trop favorable à ça quand j'étais jeune homme, quoi. Mais j'ai appris à m'y habituer en habitant dans le Véron. Ce qui m'a fait accepter l'idée du nucléaire, c'est que ce soit EDF qui s'en occupe, que ce soit EDF, que ce soit garanti par l'État, que ce soit, une entreprise d'État ou à peu de choses près, une entreprise d'État qui garantit la sécurité des travailleurs, qui garantit la sécurité pour la population, qui, etc., etc. Là, c'est un peu pour revenir sur ce que disait M. Billaud qui nous parlait tout à l'heure, si j'ai bien compris, de tous ces travailleurs, de tous ces gens qui travaillent autour du nucléaire, qui sont animés d'un même idéal, quoi. Si j'ai bien compris...

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Pas compris votre question. Excusez-moi.

Participant

Non, non, mais ce n'est pas la question. Mais si j'ai bien compris votre propos, vous disiez que, bon, il y avait un sens de l'intérêt général quand on travaillait dans le nucléaire pour tous les acteurs du nucléaire, je pense que *newcleo*, ce n'est pas comme tous les acteurs du nucléaire. Les acteurs du nucléaire, quand c'est l'État, quand c'est EDF, ils sont là pour fournir de l'électricité, de l'électricité au meilleur prix pour tout le monde et sans faire de bénéfices excessifs. On est loin de ce que vise *newcleo*. *newcleo*, en ce moment, si j'ai bien compris la presse aussi - enfin à moins que la presse ne raconte encore des bêtises - est une entreprise qui vise à rentrer au Nasdaq, à la bourse américaine. Bref, à faire des profits. Bref, à avoir des actionnaires qui vont vouloir de l'argent, de l'argent et toujours plus d'argent. Et ça, quand on veut faire de l'argent, de l'argent, toujours plus d'argent, c'est toujours au détriment du bien commun. Et c'est là-dessus que je m'interroge.

Et c'est pour ça que je suis opposé. Et même si madame Verrhiest nous disait d'un air de connivence que bon, il y a un petit peu de pognon à se faire quand même au passage pour vous. Il va y avoir des taxes, il va y avoir des taxes *one shot*, il va y avoir des taxes que vous percevrez sur des années, tout ça. Plein de pognon qui va vous arriver. Et ben moi, je ne suis pas prêt à me faire acheter à ce prix-là. Pas plus qu'avec les petits fours de *newcleo*, pas plus qu'avec les jolies plaquettes en papier glacé. Avant tout, ce qui compte, c'est mon environnement, c'est l'avenir de mes enfants et mes petits-enfants, etc. Et ceux des autres. Et pas avec des projets fumeux, des projets qui sont expérimentaux et dont *newcleo* n'a aucune expertise. Je m'excuse si j'étais trop long...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci Monsieur... un petit peu, nous avons bien compris votre avis, c'est versé au débat. C'est un argument qu'on a déjà entendu pendant le débat, entre autres. Il est bien noté. Peut-être vraiment, restons tous cordiaux les uns à l'égard des autres. Oui ça va. Mais voilà, au cas où... Sympathiques. Voilà. peut-être que madame Verrhiest-Leblanc veut avoir un... Monsieur Billaud réagir ? et peut-être madame Verrhiest Leblanc, un petit point sur je crois Nasdaq, etc. peut-être sur ce point. Et puis il y avait Madame aussi devant qui voulait prendre la parole. Monsieur Billaud.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Oui, vous avez bien compris le sens de ce que je précisais. Je voulais dire qu'il y avait une... ça ne fait que sept ans que je travaille dans le nucléaire. J'ai été dans plein de secteurs industriels auparavant. Il y a une culture de la sécurité, de la sûreté dans la filière qui est très importante. Alors, comme dans tout, il y a des brebis galeuses. Voilà. Et l'idée, c'est de les sortir de là. C'est pour ça qu'il y a un certain nombre d'enquêtes qui sont renouvelées, sur ma tête, sur l'ensemble de ceux qui travaillent en centrale, et heureusement. Par rapport à ce que vous dites, je prends un pas de côté et là c'est Arnaud Billaud en tant que citoyen. Et vous dites que vous habitez sur le Véron. J'habite sur le territoire depuis 97. Il se trouve que j'habite sur l'ouest de Tours, mais on va dire ça revient exactement au même. J'ai des enfants également.

Juste un petit rappel historique : EDF n'a pas toujours été public. Donc voilà, premièrement, deuxièmement, je pense qu'il y a deux choses dans ce que vous dites, et là c'est en tant que citoyen, il y a l'aspect prototype et c'est l'origine du débat public et il y a l'aspect du modèle économique - vous me corrigerez, Monsieur le président, qui va avoir lieu le 10 juin prochain. Et je pense qu'il y a deux choses, il y a deux choses différentes, et je pense qu'il ne faut pas forcément mixer les deux, mais ça, c'est un avis de citoyen et ce n'est pas le directeur de l'association PEREN. Voilà, je me permettais de donner cet éclairage.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Merci. Pour compléter... Vous évoquiez tout à l'heure les acteurs du nucléaire. Bien sûr, quand on parle des acteurs du nucléaire en France, on parle tout de suite, on pense tout de suite aux acteurs historiques que sont le CEA, l'Andra, Orano et EDF. Mais la filière nucléaire, elle ne fonctionne que parce qu'il y a ces grands acteurs historiques, mais énormément d'entreprises privées qui permettent au nucléaire en France de rayonner et de fonctionner tel qu'il fonctionne. Aujourd'hui, c'est plus de 2 000 entreprises, je crois, en France, qui sont acteurs du nucléaire et la grande majorité est privée. La technologie qui est utilisée par EDF, au-delà de son historicité, qui montre qu'il n'a pas toujours été public, nous vient du privé. L'Innovation technologique aujourd'hui, qui est appelée et qui existe de par le monde, elle s'appuie souvent sur un partenariat public-privé, mais elle est souvent, du fait de l'accessibilité et de la capacité d'innovation du secteur privé, portée par des acteurs privés. Là encore, je pense qu'il ne faut pas - et c'est une erreur en France - vouloir opposer systématiquement privé et public et de penser qu'être privé, faire du bénéfice en tant qu'entreprise et pas que du nucléaire, toutes les entreprises en France, pour vivre, ont besoin de faire un chiffre d'affaires et du bénéfice.

Mais quand on porte un projet tel qu'il est porté par *newcleo*, qui vise aujourd'hui à produire une énergie pour demain en évitant de produire des grandes quantités de déchets et en allant réutiliser des matières valorisables qui aujourd'hui sont peu utilisées, entreposées en grande quantité et pourraient devenir des déchets, je suis désolée, mais on travaille aussi pour l'intérêt général et pour les générations futures. Vous avez votre point de vue que je respecte. J'exprime le mien ici.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

OK merci. Alors je vois qu'il y a d'autres questions qui s'élèvent. Il y avait Madame en saumon, il y avait Pascal en vert. Et puis après on continue par là-bas. Madame et Monsieur. Voilà, comme ça on alterne homme / femme. Et d'ailleurs merci pour cette parité aujourd'hui exemplaire lors de cette table ronde.

Participante

Merci. Alors je rappelle que je suis élue sur Chinon dans l'opposition et que nous sommes, dans l'opposition, également opposés à ce projet *newcleo*. La préoccupation que nous avons, entre autres par rapport à ce projet, est effectivement le fait qu'il s'agit d'une société privée, que moi j'ai fait toute ma carrière dans une multinationale et je connais le fonctionnement. J'ai vu des sites industriels, des sites magnifiques, dévastés par des activités Industrielles et laissés à l'abandon, en l'état. Ça m'inquiète de vous entendre dire qu'il s'agit de 60 ans d'exploitation. J'ai bien compris que ça serait renouvelé éventuellement. Je voudrais savoir qu'est-ce qui se passe si, au bout de quelques années, vous estimez que ce projet n'est pas rentable. Vous aurez touché des deniers de l'État, des subventions ? 1 pour 32, ça ne vous paraît peut-être pas beaucoup, mais quand même, ça fait quelques millions dont on a besoin par ailleurs. Donc voilà, ma question c'est qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui est prévu pour tous ces emplois que vous allez créer et que peut-être vous laisserez tomber au bout de quelques années et pour tout le tissu économique dont Monsieur Billaud nous parle, qu'est-ce qui se passe dans ces cas là ? Est-ce qu'on aura des garanties ? Est-ce que l'État aura des garanties ? Voilà.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. Madame Verrhiest.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Merci pour votre question. Je voudrais revenir, il y a plusieurs points dans votre question, sur les financements. Effectivement, j'ai parlé des subventions de l'État et de ces 19 millions d'euros. Aujourd'hui, notre société a levé 645 millions d'euros et s'apprête à lever d'autres financements. Et les projets, vous l'avez lu dans le dossier, c'est 3 milliards d'euros. Donc, ces subventions sont bienvenues, on les salue et

le signal politique est fort. Mais vous avez bien compris que c'est par du financement privé que ce projet est financé.

Sur le sujet que vous évoquez, sur que se passe-t-il : déjà un acteur industriel de tout type - et nous dans le domaine du nucléaire - quand il a une feuille de route de ce type et qu'il envisage de développer 60 réacteurs, ce n'est pas pour se dire que demain, on ne part pas en se disant on ne va pas réussir, notre projet n'a pas d'intérêt et on va fermer boutique dans deux ans. Vu les investissements humains, financiers et de toute nature, vous comprenez bien que notre envie, c'est de réussir et d'être pérennes.

Aujourd'hui, on est purement privé. L'avenir dira demain. Des grands groupes ont évolué pour aller vers du public, vers du semi-public. On verra bien. Aujourd'hui, c'est l'état actuel et cette question que vous posez sur : et qu'est-ce qu'il arrive si *newcleo* fait faillite par exemple, elle nous a été déjà posée quasiment systématiquement sur tous les événements du débat public. Si vous y avez participé, vous m'avez déjà entendu sur le sujet, sur la plateforme questions-réponses de la CNDP, vous trouverez d'ailleurs la réponse formalisée. Pour avoir l'autorisation de création, il faut déjà produire un plan de démantèlement de cette installation qui est instruit et validé par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Et il faut surtout geler des capitaux dès le départ, qui sont sanctuarisés, qui sont contrôlés par l'État et qui sont bloqués justement pour une potentielle défaillance de l'exploitant et permettre à l'État d'utiliser ces sommes pour gérer une mise à l'arrêt, une fermeture et un démantèlement, sachant que ces fonds sont aussi alimentés tout au long des années d'exploitation. Donc le système français anticipe déjà ce fait là et je le redis, des acteurs industriels privés dans l'industrie de toute nature, chimie, pétrochimie, nucléaire, il y en a. Et *newcleo* n'est pas le premier et ne sera pas le dernier.

M. Arnaud BILLAUD - PEREN

Je peux compléter si vous voulez. Oui, juste pour compléter. Je pense que c'est à la fois en tant que directeur de PEREN et en tant que citoyen. Je pense que le débat public-privé n'est pas le bon, le bon angle. Si je peux me permettre, je pense que j'ai insisté et je suis convaincu de ça, le rôle de l'ASNR, c'est le rôle qui s'applique, public-privé, et je pense que c'est vraiment la clé. Et je pense qu'il faut encore une fois remettre de la perspective. L'État n'a plus d'argent, donc si on veut de l'innovation, il faut bien... Alors même si l'État va donner un coup de pouce, etc. Il y a un certain nombre de solutions. *newcleo* en est une. Il y a un certain nombre d'autres acteurs privés qui sont en train de faire des solutions en France, en Europe, en Corée, en Chine, aux Etats-Unis. Donc la question elle est bien celle-là ?

Et la deuxième question, juste pour rappeler que la technologie actuelle, et on est très content d'avoir de l'électricité bas carbone moins chère que dans un certain nombre de pays, c'est une technologie de Westinghouse. Voilà, juste pour quelques rappels.... Ben si si si... c'est un autre débat et ça ce n'est pas moi qui peux régler ça, et ce n'est même pas l'exploitant qui peut le régler.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Alors un très court ajout. Après ce sera monsieur Boutin et Madame avec le gilet moutarde et Pascal et Madame.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Très court au niveau historique et au niveau mondial, la France a toujours fait preuve d'exemplarité en matière de développement et de maîtrise du nucléaire, de savoir-faire. Ça fait partie de son rayonnement au niveau mondial. Tout à l'heure, on disait : Mais *newcleo* veut partir aux États-Unis. Des grands acteurs historiques français partent aussi aujourd'hui aux États-Unis. Vous avez vu que Orano a remporté d'ailleurs un gros contrat aux États-Unis, et finalement démontrer, continuer à démontrer ce potentiel français et être présent sur cette quatrième génération, ça fait partie également de notre souveraineté industrielle et de notre rayonnement mondial, et ça me paraît très important pour notre pays.

Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci. Merci beaucoup. Je vois qu'on me posait la question. On est à la troisième table ronde. Vous voyez que les sujets de débat s'élargissent et vont même par-delà ce débat. C'est très intéressant d'écouter les opinions des uns et des autres. Et donc voilà, on continue le tour de questions.

M. Dominique BOUTIN - Participant

Oui, je reviens un tout petit peu en arrière sur ce qu'a dit Madame. Je n'accepte pas du tout votre commentaire sur le public-privé. Il y a des quantités d'entreprises qui sont sous-traitantes. D'accord. Mais elles n'ont pas la responsabilité de la production d'électricité nucléaire. Vous faites une confusion totale. Ces gens participent. Vous faites l'électricité chez vous. Vous demandez à un électricien de venir, mais c'est vous le responsable. Votre assureur, il vous connaît que vous, il ne connaît pas le sous-traitant. Donc, c'est exactement la même chose ici. Là, il s'agira bien d'une responsabilité privée sur la production électronucléaire et à ce moment-là, on est en contradiction totale avec la prolifération du plutonium. Quelle responsabilité une entreprise privée peut prendre sur le plutonium ? Qu'est-ce qui dit que demain vous n'allez pas revendre du plutonium à l'Iran ? Ce n'est pas pensable de dire : On va céder du plutonium à une entreprise privée qui fera de l'argent avec, qui fera n'importe quoi avec. Ce n'est pas pensable. Et là, vous n'engagez rien du tout comme responsabilité. Ce n'est pas pensable sur le plan éthique.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors je voudrais revenir. Pardon, je n'avais pas compris qu'il y avait des questions CPDP.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Allô ? Vous m'entendez ? Oui. Alors cette question-là, vous abordez la question de la sécurité. C'est à dire que pour pouvoir se mettre dans le nucléaire un exploitant doit avoir une autorisation de détention de matières. Cette autorisation est délivrée par le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité au ministère de l'écologie. Et si vous avez suivi notre webinaire du 5 mai, madame Tronel, qui était présente, a pris la parole pour expliquer la façon dont ça se passait. Et donc le plutonium - et ça s'adresse, ça concerne tous les opérateurs, parce que vous avez EDF, vous avez le CEA, vous avez Orano, etc. Les inventaires de plutonium sont suivis. Alors, moi, j'ai noté, j'ai fait répéter à madame Tronel parce que j'ai trouvé ça extraordinaire : « au milligramme près ». Donc, vous avez une certaine quantité de plutonium qui rentre quelque part. Tout est suivi de façon extrêmement précise jusqu'à la sortie éventuelle. Voilà ce que je voulais vous dire. Ça, c'est ce qui a été dit. Vous n'avez pas l'air convaincu, mais bon, c'est ce qui a été dit de la part des représentants du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité, et c'est la parole, moi je la prends, je la prends pour argent comptant et je pense que c'est effectivement fait extrêmement sérieusement. Maintenant, si. Madame Verrhiest...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je reviendrai sur mes propos parce que je ne veux pas qu'ils soient mal interprétés. Je n'ai peut-être pas été précise, mais je veux revenir sur mes propos. Mais je vais laisser Rémi Vannier, qui est spécialiste sécurité chez nous, compléter les propos de Laurent Pavard.

M. Rémi VANNIER - newcleo

Merci. Bonsoir à tous. Rémi Vannier, directeur Sûreté-sécurité, Directeur de la protection de newcleo en France, précédemment directeur adjoint du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire, entité sous double tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Énergie pour la lutte contre les malveillances contre la filière nucléaire française. J'ai rejoint newcleo pour porter et pour aider à porter ce projet et pour le maintenir - passez-moi l'expression un peu triviale - dans les clous, parce qu'effectivement, quand une *start-up* se constitue, elle ne connaît pas tous les codes, elle ne connaît pas toutes les règles

et c'est normal. Et elle fait ensuite appel à des gens qui les connaissent et qui pourront être les intermédiaires de l'entreprise, vis-à-vis des autorités de contrôle. Nous avons nos experts en sûreté nucléaire, qui sont les interlocuteurs directs de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. C'est moi l'interlocuteur direct du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la Transition écologique, agissant pour le compte du ministre de l'Énergie qui est responsable de la sécurité nucléaire en France.

Une fois qu'on a parlé de sécurité nucléaire, on n'a pas encore parlé des garanties de sécurité, ce qu'on appelle en anglais les *safeguards*, c'est-à-dire le contrôle des matières nucléaires. En France, il y a un comité technique, Euratom, donc des fonctionnaires français, des hauts fonctionnaires français, des spécialistes français qui contrôlent, qui suivent, qui inspectent les installations, qui en valident la construction, sous réserve que ces installations permettent effectivement une traçabilité à chaque instant des matières nucléaires au gramme près. Milligramme peut-être, gramme, sûr. Au gramme près. Quel que soit l'acheteur, le vendeur de matières nucléaires en France, il est sous le contrôle direct et extrêmement étroit et extrêmement sévère et répressif de l'État. Vous dites : Non, monsieur... Je ne vous convaincras peut-être pas. Sachez simplement que la loi française, le Code de la défense, précise que toute activité liée à des matières nucléaires est liée... Pour les matières nucléaires qui nous concernent, et notamment le plutonium, toutes ces activités sont soumises à autorisation par l'État, sont soumises à des régimes d'inspections et de contrôles permanents par le Comité technique Euratom, voire par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui aura ces capteurs, ces caméras, ces enregistrements en temps réel. Dans tous les cas, toutes les activités sont soumises à autorisation.

Le Code de la défense indique également les sanctions pénales. Toute activité liée à des matières nucléaires : acquisition, détention, transformation, utilisation, cession, exportation, importation. Toute activité sans autorisation ou en ayant fraudé pour obtenir l'autorisation, c'est dix ans de prison pour chaque personne physique, c'est dissolution de l'entreprise et confiscation de tous ses biens, interdiction de diriger une entreprise, etc. Et c'est valable aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur. Et c'est valable dès la tentative de ces infractions. C'est à dire que si demain un hurluberlu disait : Tiens, moi je vais essayer de trouver quelqu'un qui me vendra du plutonium, allait frapper à la porte d'Orano ou d'EDF qui possède du plutonium en disant : Monsieur Orano, Monsieur EDF, est-ce que vous voudriez bien me vendre du plutonium ? Je ne pense pas un seul instant qu'il se trouve au sein de ces entreprises quelqu'un qui lui dise : Venez, on entre et on discute. Parce que là, la tentative de vente illégale, elle est constituée. C'est dix ans de prison pour les deux qui discutent.

Soyons raisonnables, personne ne va faire ça. Et en France, nous sommes contrôlés et nous le serons. Et en tant qu'ancien gendarme, ancien responsable de la sécurité nucléaire, au niveau du ministère de l'Intérieur, je vous garantis que je ne laisserai pas faire quoi que ce soit d'autre. D'abord parce que je n'ai pas spécialement, ayant passé 30 ans à jouer dans la catégorie des gendarmes, je n'ai pas envie de basculer dans la catégorie des voleurs. Donc je n'ai pas spécialement envie d'aller en prison, ni d'aller visiter mon patron, ni de voir mon entreprise couler, ainsi que tous les emplois qui vont avec. Mais même si j'en avais l'intention, personne ne marcherait. Et non, l'Iran ne va pas nous acheter du plutonium ni nous en vendre.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je voudrais revenir sur mes propos pour les clarifier, afin qu'ils ne soient pas du tout mal interprétés dans le verbatim. Je n'ai pas dit que les réacteurs de puissance en France, certains étaient exploités par le privé. J'ai dit qu'il existe un parc d'installations nucléaires de base en France, de natures très diversifiées, dont certaines sont exploitées par du privé, notamment dans la médecine nucléaire, notamment certains irradiateurs. Et j'ai dit également, et je vous invite à lire l'étude qui s'appelle Match du GIFEN - le Groupement des industriels français de la filière nucléaire - de 2025, qui dit que la filière nucléaire aujourd'hui, c'est 2 000 entreprises, 250 000 emplois. Et cette filière, elle repose sur un grand nombre d'entreprises privées. Certes, EDF exploite des réacteurs, certes, d'autres grands acteurs historiques publics français interviennent, mais la filière nucléaire française ne pourrait pas fonctionner sans ces entreprises privées qui sont peut-être sous-traitantes mais... ou collaborantes, mais dont le rôle ne peut pas être minimisé. Et telle était la nature de mes propos.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci Madame Verrhiest, c'est un droit de réponse très bref ou c'est pour relancer parce qu'on entend les avis. Très bref ? très très bref. Parce que, Madame, vous nous avez demandé, lors de la réunion de mi-parcours, du tac au tac et du droit de retour. Du coup, il faut attendre pour les questions. Voilà.

M. Dominique BOUTIN - Participant

Non, je voudrais répondre à Monsieur puisque vous étiez dans la sécurité. J'étais la semaine dernière, oui, il y a dix jours, à l'Andra, dans la commission qui s'appelle CNAR, Commission nationale pour les aides pour gérer les sites radioactifs. Vous m'expliquerez comment les pompiers de Saône-et-Loire ont récupéré du plutonium directement dans une entreprise qui avait fait faillite. Le plutonium se balade. Monsieur, excusez-moi, malgré toute la sécurité que vous avez mis en place avec votre ministère, avec des textes, avec des lois, des inspections, ça se promène ! Donc pour moi, il est hors de question de faciliter ce genre de choses en passant par le privé. C'est aussi simple que ça,

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Monsieur Boutin, peut-être pour le verbatim, Monsieur Boutin. peut-être pour le verbatim. Est-ce que vous pouvez préciser votre source ? Nous savons que le nucléaire, quel qu'il soit, ce projet ou d'autres. Avec le micro.

M. Dominique BOUTIN – Participant

Excusez-moi. La Commission nationale des aides, pour le ménage, on va dire de tout ce qui traîne en radioactivité à travers la France. Il y a une commission - qui nous coûte cher d'ailleurs, à nous tous, je vous le dis - où on fait le ménage de tout ce qui est abandonné, des entreprises en faillite etc. etc. Et là en l'occurrence, il y a les pompiers de Saône-et-Loire qui ont demandé des aides financières pour savoir ce qu'ils faisaient de leur plutonium. C'est... Voilà. Donc c'est l'Andra, ça se passe au sein de l'Andra qui est chargé des déchets. Voilà, je ne sais pas jusqu'à quel point je peux vous donner l'information publique, mais on est dans la transparence sur le nucléaire. C'est une commission officielle, j'y suis au titre de France Nature Environnement, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en parler. Il y a du plutonium qui se balade en France, ne faut pas se voiler la face quoi ! Excusez-moi de dire ça aussi violemment parce qu'on a l'impression que tout est beau, tout est formidable. (1/ page suivante)

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Voilà, c'était pour la précision des sources. Je vois que l'équipe de newcleo note. Nous aussi on va chercher. Vous pouvez nous envoyer les sources et le document... que l'on pourrait retrouver par ailleurs. Voilà, on a bien enregistré votre avis. Le plutonium se balade quelque part, entre autres. Madame ?

(1) Nota Bené :

A la suite de l'intervention de Monsieur Dominique Boutin lors de la table ronde tenue le samedi 30 mai, nous avons reçu de la part de Monsieur Denis Dubot, président de la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif) les précisions suivantes :

« M. Boutin semble évoquer une sollicitation faite à la CNAR à l'initiative du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Saône et Loire qui était détenteur de sources radioactives « orphelines », c'est-à-dire sans propriétaire identifié, ce qui a été confirmé par l'ASNR.

L'une de ces sources contenait une faible activité de Plutonium 239 ; ces sources scellées dites de calibration sont utilisées à des fins d'étalonnage pour les appareils de radioprotection, largement utilisés dans le domaine de la mesure, et destinés à évaluer la contamination surfacique d'éléments radioactifs. Le SDIS n'ayant pas vocation à conserver dans ses locaux ces sources orphelines, a émis une demande de prise en charge auprès de la CNAR, qui lui a été accordée. »

L'Autorité de sûreté et de radioprotection nous a de son côté communiqué les informations suivantes :

- *La source en cause est une source radioactive de plutonium 239, produite par le CEA en 1980.*
- *Un contrôle de contamination a été réalisé par les pompiers sur l'emballage ; les valeurs mesurées correspondaient au bruit de fond, ne mettant pas en évidence de contamination surfacique.*
- *Les sources radioactives employées à des fins scientifiques ou de calibration d'appareils de mesures sont courantes, utilisées en très faibles quantités, et soumises à des exigences de déclaration et de traçabilité dans une base nationale lorsque leur activité excède certains seuils.*
- *S'agissant du plutonium, matière soumise à des mesures de contrôle de sécurité, la quantité contenue dans cette source était très en dessous du seuil de suivi du SHFDS (qui est de l'ordre du gramme) et du seuil de déclaration auprès des ministères.*
- *La source retrouvée présente une activité inférieure aux seuils d'exemption, ne montre aucune contamination significative, et n'entraîne aucune exposition radioactive.*

Participant

Merci. C'est à propos de ce débat public-privé. Malgré les imperfections de notre société démocratique, il n'empêche que les projets publics peuvent être questionnés par les citoyens lorsqu'ils dysfonctionnent ou pas, à l'occasion des élections diverses et variées et des débats produits. Les initiatives portées par le privé, le citoyen n'a pas la possibilité d'intervenir. C'est un dilemme dans lequel on est par rapport à ce projet-là.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Est-ce que vous... Alors, si j'ai... Non, d'accord. C'est un dilemme. C'est à dire c'est quelque chose qui nourrit pour vous ce débat et ces avis concernant le statut public, le contrôle citoyen dessus. Alors Madame Verrhiest. Petit retour.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, peut-être une réaction. Enfin là on se trouve tous en plein débat public. Donc pour moi, c'est un moment de démocratie sur un projet privé quand même, où justement l'objectif c'est d'informer et d'ouvrir à la participation du public. Je crois qu'on l'avait dit avec Laurent Pavard en réunion d'ouverture, il y aura bien d'autres temps dans les procédures qui seront instruites par la DREAL, par l'Autorité environnementale, par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il y aura de la concertation, il y aura des enquêtes publiques et il y aura d'autres temps d'expression.

Et puis on l'avait dit également, mais c'est important de le redire, comme pour les centrales nucléaires de production d'électricité, cette installation possible potentielle serait une installation nucléaire de base et devrait avoir une commission locale d'information dans laquelle les citoyens auraient un rôle, pourraient faire porter leur voix et même déclencher des expertises, participer à des inspections et donc suivre et interagir tout au long de la vie de l'installation sur ce projet privé. Donc voilà, c'était juste une réaction sur ces propos.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Alors tout à fait, merci pour la CLI, c'était très clair. Voilà.

Participante

On sait très bien aussi que les CLI sont des instances qui sont limitées en termes d'expression démocratique. On sait très bien que l'information qui est produite est limitée, donc on ne peut pas se référer à ça pour dire que l'industrie privée fonctionnera en toute transparence.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Alors, votre point est bien noté, et il me semble... Madame Verrhiest, merci beaucoup pour la réponse. On allait parler justement des CLI. On voit aussi ce que vous dites. Selon vous, il y a une limite des CLI. Il me semble que ce que vous disiez, si je ne déforme pas, c'est le fait que le contrôle citoyen à l'égard du public peut être sanctionné via l'élection, ce qui n'est pas le cas en fait dans le cas du privé, puisque c'est puisque c'est normal, c'est normal, c'est comme ça que ça marche, voilà, et que ça nourrissait en tout cas la proposition.

Il y avait Pascal qui voulait poser une question depuis très longtemps, depuis l'aménagement du territoire. Donc on va lui laisser la parole. Sa voisine qui avait envie de poser des questions et est-ce qu'il y a d'autres questions ? Ah oui, vous leviez la main depuis tout à l'heure, et puis Madame de nouveau. Et puis si ça vous va, après on pourra continuer de manière informelle autour d'un pot, parce que nous avons tous chaud, précise Laurent Pavard, le président de notre débat.

M. Pascal ZAÏRE - Groupe citoyen

Rebonjour. Du coup alors une question quant au choix du site, Est-ce qu'on est, ce qu'on peut avoir une réponse, une autre réponse... que notre réponse technique à l'utilité de l'installer à Chinon à côté de l'usine d'EDF, afin de mieux préciser pour le débat aux citoyens, et en ce qui concerne la formation, chacun a ses sujets, moi j'avais un peu celui-là en fait : est-ce que *newcleo* compte se rapprocher, si ce n'est pas encore fait, de l'université de Tours qui a une filière nucléaire justement afin de développer la filière et éventuellement de futurs emplois justement pour les étudiants qui pourraient embrasser cette carrière, si le projet a lieu naturellement.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup Pascal. Juste pour la première question, c'est les éléments techniques précis pour ce... ?

M. Pascal ZAÏRE - Groupe citoyen

Pas forcément...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP1

Pas forcément.

M. Pascal ZAÏRE - Groupe citoyen

Pas forcément précis, mais c'est quelque chose de pratico-pratique on va dire.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non mais j'avais bien compris. La question de Pascal était finalement pourquoi dans les critères de choix du terrain, la proximité du centre de production d'électricité de Chinon était importante. Parce que pour nous, ça permettait d'une part de bénéficier d'études techniques qu'EDF avait pu réaliser sur des enjeux de sismicité, d'inondabilité et d'autres données, donc sans avoir à les refaire ou en les adaptant propres au site, mais de façon plus aisée puisqu'on disposait d'un socle de données. Parce que l'existence de ce centre fait qu'il y a un écosystème d'entreprises et du coup une sphère privée qui gravite extrêmement, je dirais, spécialisée, dont on pourrait bénéficier en nous implantant sur ce territoire. Parce que ce centre EDF a autour de lui des infrastructures, notamment routières - on parlait de mobilité - qui ont déjà été travaillées. Donc, on est dans une espèce de sillon d'un territoire qui est déjà nucléaire. Et parce que aussi, dans la loi d'accélération qui a été prise par le gouvernement pour prolonger la durée de vie des installations existantes et favoriser la relance du nucléaire, il y a certaines adaptations administratives qui sont permises quand on est à moins de cinq kilomètres d'un centre.

Donc, tous les sites qui ont été prospectés en France avaient - et c'est Sylvain qui pourrait en parler mieux que moi - ce critère là en leur sein. Je ne sais pas si tu veux compléter ou est-ce que c'est suffisamment clair Pascal là-dessus ?

Ensuite, sur la formation, je le disais tout à l'heure, effectivement vous avez de la chance sur le territoire d'avoir des formations existantes sur différents domaines. Donc sur l'Université de Tours, effectivement, on a identifié des choses, notamment un BTS de contrôle industriel de régulation automatique. Sur Avoine, il y a également des formations professionnelles, Métiers du nucléaire et de l'industrie. Et notre objectif, c'est de travailler avec les universités de Tours, mais également angevines et orléanaises pour voir l'offre de formation qui existe. Est-ce qu'elle est suffisante ou pas aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut renforcer des modules et travailler avec PEREN, avec le GIFEN, avec les autres acteurs industriels et nucléaires du territoire pour voir quelles formations il faudrait pouvoir développer ou soutenir ensemble. Donc oui, ce volet formation, il est vraiment essentiel à anticiper et anticiper très vite pour nous et pour d'autres projets du territoire.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup. Il y avait Madame, Madame ici, Monsieur et Madame et ce sera la dernière intervention pour ce soir. Et puis ce sera de manière informelle, parce que l'équipe du débat nous rappelle que le temps court.

Participant

Votre société... vous avez dit dans le débat qu'elle était française. J'ai appris que votre société était cotée en bourse. Non ? c'est faux ? Qu'elle était cotée à New York et j'aurais voulu savoir si c'est vrai que vous avez fait rentrer des fonds américains ? Et donc est-ce qu'un pays étranger pourrait reprendre le contrôle de votre société ?

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci pour cette question brève. Madame Verrhiest ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors effectivement, il y a eu une communication dans la presse sur une volonté de rentrer en bourse pour newcleo sur le territoire américain. Vous dire que sur ce sujet, on est dans une procédure particulière, une procédure financière et boursière particulière qui contraint à un certain respect de règles, que vous avez un communiqué de presse qui a été établi, toutes les informations sur notre site internet dans la partie onglet *Investisseurs*, vous aurez tout le détail.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui il y a cette volonté d'entrer en bourse. L'entrée en bourse pour l'instant n'est pas effective. Elle viendrait dans les mois qui viennent, sous réserve de respect de la procédure et de différents points. Et que le siège de l'entreprise est français. Le siège est à Paris, le siège restera en France. Les équipes qui sont en France resteront en France puisqu'on a ces projets français à développer. Et effectivement, il y aura des projets américains complémentaires et avec des interactions qui seront limitées en termes de flux, comme le disait Laurent Pavard tout à l'heure.

Participante

En Allemagne aujourd'hui...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il y a pas sûr Airbus....

Participante

Non mais enfin bon, un siège social peut se déplacer. Par exemple, Total pourrait déplacer son siège social si on continue à lui casser les pieds. Donc est-ce qu'il y a des garanties ? Apparemment, n'importe quel pays pourrait avoir le contrôle de votre société.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je viens de vous répondre, Je ne peux pas aller plus loin. Je vous dis que notre siège est en France. Il n'est pas envisagé de le déménager à ce à ce stade-là, mais...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

C'est à dire qu'éventuellement, enfin c'est la question : Est-ce qu'éventuellement le siège pourrait changer de lieu ? Est-ce qu'éventuellement aujourd'hui...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il n'est pas question aujourd'hui. Je répondrai de cette façon-là si vous en êtes d'accord. Aujourd'hui, il n'est pas envisagé de déplacer notre siège.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Voilà, Madame, je sens que la réponse n'est pas tout à fait satisfaisante pour vous, mais c'est celle qui peut être donnée. Monsieur, le micro vous arrive.

M. Gilles DEGUET - Participant

Merci beaucoup. Je m'excuse. Je n'avais pas compris qu'il n'y avait pas d'interruption entre la deuxième et la troisième. C'est pour ça que j'ai raté le début de la troisième. D'accord ? Donc voilà, j'ai une question, je m'excuse d'y revenir, mais sur la question du choix, je vous pose cette question depuis le début. Je vous demande quels sont les sites que vous avez considérés. Vous venez de répondre en disant : Nous avons fait une réponse circonstanciée. Je me suis renseigné pour savoir si, dans la réponse circonstanciée, il y avait une liste des sites. À ma connaissance, c'est non. Donc je répète ma question : Êtes-vous disposés à donner la liste des sites qui ont été étudiés pour implanter cet élément ? Ma question est en trois ou quatre parties, donc ne répondez pas tout de suite s'il vous plaît. Merci.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Attendez, je vous écoute. Bien sûr.

M. Gilles DEGUET - Participant

Ça a une certaine importance. D'accord. Bien. Donc, c'est-cette première question en plus. Bien entendu, la question qui m'intéresse, ce n'est pas seulement la liste, c'est de savoir comment vous appliquez les critères en question, c'est-à-dire moi j'attendrais - alors a minima une liste - mais au mieux une grille d'analyse avec les différents sites, quels sont leurs intérêts, quels sont leurs inconvénients et pourquoi in fine, on a réussi à tomber sur celui-là. Alors après, je vais préciser un peu ma pensée.

J'ai encore une autre chose à vous demander, c'est... J'ai vu que vous aviez répondu à un certain nombre de questions. Il y en a une à laquelle vous étiez engagée pendant la visite, qui était de superposer les cartes de *newcleo* avec les cartes de l'enquête de la Zac du Véron, de la carte précise avec les différentes zones de la Zac du Véron. On avait dit que ça serait mieux que vous les superposiez. C'est un travail de cartographie. Vous avez dit que vous pouviez le faire. Je suis allé demander si vous l'aviez fait. Je ne crois pas que vous l'ayez fait, donc je vous demande de le faire.

Troisièmement, et je vais donner la suite de ma pensée sur ces questions-là. Depuis qu'on a commencé à discuter sur cette implantation-là, on a découvert premièrement qu'il y avait une partie souterraine, deuxièmement que cette partie souterraine était évidemment dans une nappe alluviale, une nappe alluviale, c'est-à-dire une nappe d'eau qui doit être à peu près à trois, quatre ou cinq mètres sous le sol. Vous faites un trou qui fait au moins quinze mètres et probablement une vingtaine de mètres. Vous avez répondu : Pas de problème, on fera un cuvelage. C'est bon. A une réunion suivante, parce que c'est ça la règle, on vous pose une question, vous répondez. Et puis, comme on n'a jamais l'élément, on est obligé de reposer après. A une question suivante. Je vous ai posé la question : et la poussée d'Archimède ? Parce que quand vous êtes dans un truc comme ça, vous avez une énorme pression. Vous avez répondu à ce moment-là, je vais passer rapidement : on mettra des drains, ce qui est une plaisanterie, mais ça ce n'est pas la peine de le revenir, c'est ridicule, mais ce n'est pas le problème.

Mais par contre, vous avez dit et ça ce n'est pas une plaisanterie : on abaissera la nappe jusqu'au niveau le plus bas de notre installation, c'est-à-dire quinze mètres sous le niveau actuel. Donc ça veut dire que vous envisagez de rectifier et de pomper la nappe continûment, ce qui pose plusieurs problèmes. Un : quelle est la sécurité que vous avez ? Parce que quand vous arrêtez de pomper, si la nappe remonte, l'effet de la poussée d'Archimède n'attend pas le retour du courant. Deuxièmement, est-ce que cet abaissement de la nappe n'a pas des conséquences pour tous les usagers de la même nappe qui sont à proximité ? Troisièmement, est-ce qu'il n'y a pas une incidence entre le fait d'abaisser cette nappe à cet endroit-là et les autres nappes, et les autres zones humides qui sont, y compris sur la zone elle-même, qui sont comptées comme telles et pour lesquelles et pour lesquelles le règlement de la Zac demande qu'on respecte ces zones humides Est-ce qu'on les respecte ?

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Alors. Alors, moi, j'ai compté cinq questions quand même, ou six. Donc voilà, on va essayer de faire au mieux à celles, à celles qui ont été répondues. Il y en a deux...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Donc, moi, j'en ai compté trois. Alors. Alors, moi, j'ai compté, il y a une question site, pour faire simple, la liste, les critères. Voilà. Ensuite, il y avait... je n'arrive même pas à me relire, il y avait la Zac effectivement, et puis il y avait... non, la superposition des cartes de la Zac. Et oui, c'était ça... et l'effet du pompage. Alors je vais appeler Sylvain Vergaert à mes côtés et Rémi Brulurur, par rapport à la construction du bâtiment réacteur, vous disiez qu'on a découvert qu'il y avait une partie enterrée. Là encore, je pense qu'effectivement on a fait l'effort, en lien avec la CPDP et RTE, de produire des documents, dans le dossier des maîtres d'ouvrage, il est clairement indiqué la conception architecturale du bâtiment et on voit tout à fait qu'il y ait une partie enterrée, une partie... donc, c'était juste pour préciser, puisqu'il y a du verbatim.

Sur la question de la liste des sites, cette question a été déjà posée à de multiples reprises. Il y a une réponse qui est publiée sur la plateforme également. Je le disais, les critères sont présentés dans le dossier des maîtres d'ouvrage. C'est en page... toujours mes lunettes... 86 sur le chapitre des territoires. Donc, vous avez l'intégralité des critères qui ont été considérés sur la dizaine de sites qui ont été regardés en France. Alors, je ne sais pas, Sylvain, si tu veux t'exprimer sur des sites qui ont été prospectés... Il y avait dans les sites prospectés, puisque vous savez que dans *France 2030* phase 1, certains fonciers potentiellement disponibles sur certains centres CEA, pour les *startups* qui présentaient des dossiers avaient été proposés, présentés. Donc on a prospecté, notamment sur le CEA Cadarache, on a prospecté notamment sur le CEA Marcoule pour exemple. Après, je ne sais pas s'il y aurait un intérêt à lister l'intégralité des sites, à montrer les critères. Sylvain est-ce que tu veux réagir là-dessus ?

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Enfin peut être, peut-être que comme cette question a été très posée, sauf si vous pouvez les lister de mémoire, je propose - je n'ai pas vu la réponse au SQR encore et on est plusieurs : c'est possible d'avoir une liste comme demande Monsieur Deguet ? Non ce n'est pas possible, On vous laisse la parole pour expliquer pourquoi.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Tout à fait. Merci. Sylvain Wergaert, responsable environnement de *newcleo* et en charge également de la recherche des sites, à la fois pour les projets objets du débat, mais également pour les projets, les autres projets futurs de réacteurs de 200 mégawatts. Aujourd'hui, comme Ghislaine vient de vous le dire, certains sites... donc on a recherché autour ou à l'intérieur des centres CEA, Marcoule, Cadarache, certains sites qui sont connus du public. Néanmoins, parmi les sites que nous avons étudiés, certains sites appartiennent à des propriétaires privés, dont je peux juste vous dire qu'ils sont dans un périmètre de cinq kilomètres autour des installations nucléaires existantes. Néanmoins, révéler ces sites-là et donner notre avis technique sur ces sites-là qui relèvent du secret industriel, non seulement pour nous, mais aussi pour ces pour ces sites industriels-là. Voilà. Donc c'est la raison pour laquelle on ne peut pas citer un certain nombre de sites. Néanmoins, je peux vous donner quand même l'indice qu'à chaque fois il était à proximité d'INB existantes, d'installations nucléaires de base existantes, et donc...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Une dizaine sur l'ensemble de la France. Vous ne pouvez pas dire exactement lesquelles. Madame Verrhiest-Leblanc a donné deux exemples. Voilà. Publics. Donc voilà. Peut-être, il est 58, je suis désolée si on passe sur la poussée d'Archimède. Alors moi je n'ai pas fait de sciences depuis très longtemps... Ah oui, la superposition, la superposition des cartes. En revanche, pour la question du drainage éventuel, peut-être qu'une réponse formalisée. C'est aussi une question qu'on a eue très très souvent. Eh ben voilà ! Bon, on ira voir sur la plateforme la réponse et puis si besoin, s'il y a vraiment encore, voilà, on pourra la reposer.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Juste sur la superposition des cartes. Oui, nous pouvons le faire un samedi. Là, je n'avais pas les ressources en interne pour pouvoir vous trouver le document. En tout cas, on ne l'a pas physiquement ici. On pourra, on pourra le donner. Peut-être, juste pour ne pas surinterpréter ce qu'on fera dans la superposition des cartes, avoir en tête que les zones humides qui ont été cartographiées sur ce terrain-là ont fait l'objet de procédures d'autorisation environnementale dont le but était de pouvoir construire une installation industrielle, quelle qu'elle soit. Donc ces zones humides avaient vocation à disparaître, et la communauté de communes a pris des mesures compensatoires sur ces zones humides. Donc, il ne faut pas surinterpréter ce qui sera dessus.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Oui, ce qu'on se disait pour la profondeur, qui est le point qui a été apporté par monsieur Deguet et qui a déjà été apporté aussi par Michel, par exemple, du groupe citoyen, entre autres, etc. Je pense que c'est assez technique. Est-ce que vous aussi votre question portait là-dessus ? Est-ce que peut-être la question de Madame ? Et on se fait un *wrap up* en une minute ? Excusez-moi pour l'anglicisme, on se fait une conclusion parce qu'il va être 19 h. Je m'excuse de l'anglicisme... Parce qu'on avait dit qu'on finissait à 19 h et que toute l'équipe nous attend.

Participante

Je rebondissais sur les échanges entre Monsieur sur ma droite et Monsieur sur ma gauche. Première question. J'entends votre sérieux, j'entends, j'entends votre curriculum vitae. Avez-vous pour ambition de travailler pour les 60 prochaines années ? Première question. Voilà. Primo. Deuxio, avez-vous entendu parler en fait des événements de La Hague de 2017 qui ont été publiés en fait officiellement ? Est-ce que les contrôles par rapport à l'utilisation, le déplacement du plutonium sont récents, antérieurs ou postérieurs à 2017 ? Parce qu'en 2017, en fait, une association a mis en évidence que le plutonium n'était plus à sa place, mais dans la nature, autour de La Hague. Et donc effectivement, s'ils avaient été contrôlés à ce point, peut-être qu'ils auraient réagi avant que ce ne soit dans la nature.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

On va laisser peut être... Je ne sais pas si tu veux répondre sur la question humoristique, si dans 60 ans tu travailles. Par contre pour l'autre question, je pense que c'est plutôt à l'Autorité de sûreté nucléaire de répondre sur un incident qui touchera notre site nucléaire. Ce n'est pas à newcleo de s'exprimer sur La Hague.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Est-ce que du côté de l'ASNR vous aviez entendu parler de cet incident a priori ?

Mme Albane FONTAINE - ASNR

Cet incident a l'air de relever plutôt des aspects sécurité. Donc je rappelle que l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection n'est pas compétente sur les aspects sécurité. C'est, comme cela a été rappelé tout à l'heure, le HFDS.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Donc oui, ok, bon, on va finir. Donc sécurité, c'est si je simplifie de l'extérieur : sûreté, c'est les systèmes internes. Voilà, au bout d'un moment... et je vous laisse la parole peut-être pour finir, et à Laurent le Président. Après. Et puis vous pourrez discuter entre vous. Voilà, après.

M. Rémi VANNIER - newcleo

Très vite, c'est promis. Non, je n'ai pas la prétention, du haut de ma cinquantaine déjà largement passée, de continuer à travailler pendant 60 ans. Mais les cimetières sont pleins d'irremplaçables, vous savez. Donc je ne doute pas qu'il y ait après moi d'autres gens aussi sérieux, aussi rigoureux aussi surveillés pour prendre le relais. Et sachant que ce n'est pas moi qui fais tout, ça a été dit à plusieurs reprises, le contrôle des matières nucléaires est suivi par le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité et son département Sécurité nucléaire. Je n'ai pas connaissance de l'événement signalé en 2017. J'ai rejoint en 2020 le Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire, qui a été créé en 2020, qui a été créé par un décret de 2016, mais effectivement présent en 2017 et il travaillait sur les problématiques de malveillance. Donc le conseil n'était pas spécifiquement sur le suivi et le contrôle des matières. Pour autant, le décret sur la protection et le contrôle des matières nucléaires, des installations et de leur transport, qui datait de 2019, a été revu en 2021, fixe les responsabilités, notamment du ministre de l'Énergie, hier le ministre de la Transition écologique, aujourd'hui la ministre déléguée à l'Énergie auprès du ministre de l'Économie et des Finances en matière de sécurité nucléaire.

Par ailleurs, le Comité technique Euratom, donc, qui sont rattachés à la Direction d'expertise nucléaire et de défense du... rattachés au Commissariat à l'énergie atomique. Donc les gens du Comité technique Euratom assument pour la France, l'exécution de ces obligations vis-à-vis de la Communauté européenne de l'atome, dite Euratom, laquelle est l'intermédiaire de la France vis-à-vis de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est-à-dire que quand on parle du contrôle des matières, c'est bien l'obligation de la France qui ensuite... les obligations de la France et ses engagements internationaux, obligations qu'ensuite l'État fait peser sur les opérateurs du nucléaire.

Pour en venir à ce que disait Monsieur, je n'ai pas connaissance non plus. J'ai essayé de regarder très rapidement en source ouverte, je n'ai rien trouvé. Je suis preneur de toutes les informations que vous pourriez me communiquer, ne serait-ce que pour qu'on puisse faire le point sur des vulnérabilités, des failles à éviter avant qu'il y ait le moindre problème. Très clairement, on s'inscrit dans une logique d'exploitation durable et ce n'est certainement pas pour se permettre des espèces de... enfin des abus ou des détournements de procédures ou pour se livrer à je ne sais quel trafic.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup, madame Verrhiest. Vous voulez réagir ? Non, C'est bon. Alors, juste du coup, merci beaucoup à vous deux. Et monsieur Laurent Pavard va finir. Donc on note la superposition des cartes et peut-être un petit truc quand même vague sur les éléments. Non pas possible...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Bon, merci de votre persévérance. Merci de votre présence ce soir. Bon, je note qu'il y a toute une série de questions qui ont été posées. Je pense qu'il y a des réponses qui ont été apportées. Cette réunion est enregistrée donc dans quelques jours, le temps que nous relisions, un verbatim sera mis en ligne. Donc vous pourrez vous y référer pour retrouver tout ce qui a été dit, tout ce qui est, tout ce qui est dit est enregistré, et cité. Je note qu'il y a deux points, donc sur du « plutonium baladeur ». Donc effectivement, bon, on va, on va enregistrer. Nous allons remonter la question au Haut fonctionnaire de défense et de sécurité, parce que si quelqu'un est au courant de ça, c'est lui. Et puis nous allons essayer de mettre les informations correspondantes sur le site. Il y a également les questions des attentes de newcleo sur les histoires de baignoires qui pourraient remonter, s'il y a une réponse en cours de préparation, donc on pourra l'envoyer à Monsieur Deguet, enfin appeler votre attention là-dessus...

La réponse est publiée ? Donc on va essayer de la retrouver. Et vous la passer, Monsieur. Voilà. Et puis beaucoup de questions sur les... Si vous ne demandez pas à savoir, on peut poser la question, Monsieur Deguet.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO - CPDP

Donc on la mettra dans une *newsletter*.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà. Et puis donc beaucoup de questions sur le modèle économique, les développements éventuels aux États-Unis, etc. Bon, là c'est un autre sujet et je vous donne rendez-vous le 10 juin et assister à cette réunion, je pense qu'elle sera intéressante. Il y a toute une série de sujets qui seront évoqués avec les représentants de *newcleo* et une des co-fondatrices, co-fondatrice de l'entreprise qui est madame Rizzotti, qui maîtrise parfaitement ces sujets. Voilà, et en conclusion, je vous invite... Alors d'abord, je vous informe qu'Arsenal mène un zéro à la mi-temps et je vous invite ensuite à venir vous rafraîchir avec nous. Il y a quelques rafraîchissements juste derrière. Merci, à bientôt.